

N°5

Cohésion sociale: actes du colloque du 28 mars 2006

*Une édition du Collectif Formation Société - CFS asbl
26 rue de la Victoire - 1060 Bruxelles
tél. 02 543 03 00 - cfs@cfsasbl.be - www.cfsasbl.be*

*Réalisé en partenariat avec
La Mission locale de Saint-Gilles - Coordination Cohésion sociale
tél. 02 542 63 21 - info@mlsg.irisnet.be - www.mission-locale.be/saint-gilles*



Cohésion sociale:

actes du colloque du 28 mars 2006

- 4\ **Introduction**
par Alain Leduc
- 6\ **«Entre communautarisme et interculturalité, quel modèle pour Bruxelles?»**,
par Charles Picqué, Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale
- 8\ **«Un éclairage démographique pour la Cohésion sociale à Saint-Gilles»**,
par Alain Leduc, Échevin des Sports, de l'Emploi et de la Cohésion sociale à la Commune de Saint-Gilles
- 10\ **«Intégration et "inburgering", quelques réflexions à partir de la Flandre»**,
par Sami Zemni, politologue, Université de Gand
- 14\ **«Le rapport de la Commission du Dialogue interculturel, ou l'art du compromis à la belge?»**,
par Eliane Deproost, directrice adjointe du Centre pour l'Égalité des Chances
- 17\ **«Laïcité, mixité, égalité»**,
par Fatoumata Sidibe, présidente du mouvement «Ni putes, ni soumises - Belgique»
- 20\ **«Cohésion sociale, enjeux ici et ailleurs»**,
par Khadidiatou Diallo, fondatrice du GAMS Belgique
- 24\ **«Croyances et liberté de conscience: sphère publique, sphère privée»**,
par Ali Daddy, écrivain, journaliste

ATELIERS

- 28\ **I «Cohésion sociale et cohérence de terrain?»**
Thierry Tiemmermans, Fondation Roi Baudouin, département «Justice sociale»
et Fatima Bourarach, coordination locale de Cohésion sociale (Saint-Gilles)
- 31\ **II «Comment peut-on promouvoir la diversité...?»**
Chico Keksi, président de Promo-Jeunes asbl
et Pierre-Paul Dupont, directeur d'école honoraire.
- 33\ **III «La gestion de la diversité: nouvelles compétences pour un nouveau métier?»**
Christine Kulakowski, directrice du CBAI
et Rose-Marie Geeraerts, directrice du CFS

ANNEXES

- 36\ Relevé des principales options choisies par la Commission du Dialogue interculturel
Liste des intervenants
Liste des participants

Introduction

Le 28 mars 2006 s'est tenue à Saint-Gilles une «journée de réflexion sur la cohésion sociale» qui a réuni plus de 150 participants. Chercheurs, praticiens, responsables politiques et acteurs de terrain y ont examiné le problème global de la cohésion sociale dans la Région bruxelloise. Les organisateurs ont surtout souhaité favoriser l'entrecroisement des regards et stimuler la rencontre et l'articulation des démarches mises en perspective dans ce rapport.

Les échanges entre les différents participants ont été structurés autour des thématiques retenues à partir des priorités dégagées au cours d'un travail préalable mené au sein de la Commission consultative de cohésion sociale, à l'occasion de l'élaboration du «Contrat communal de Cohésion sociale de Saint-Gilles»¹. La brochure reprend une large partie des contributions et des réflexions menées durant cette journée et fait état des échanges intervenus dans le cadre des ateliers de l'après-midi, à savoir:

LA DYNAMIQUE INTERCULTURELLE DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES DE LA VILLE

Question qui renvoie pour certains au rôle de l'Etat dans la gestion de la diversité: comment doivent s'organiser les relations entre les différentes communautés qui composent cette ville? L'Etat doit-il simplement assurer le contrôle social face à cette diversité, ou doit-il susciter une adhésion plus large à certaines valeurs qui le fondent?

Pour d'autres, la question de la dynamique interculturelle dans le domaine des politiques de la ville est à examiner à la lumière de la réalité démographique bruxelloise dont la première caractéristique est la jeunesse et la multiculturalité de sa population.

LA MIXITÉ ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

La mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes seraient-elles menacées par les situations locales où la pression sociale ambiante pousse au conformisme et au maintien dans la tradition «communautaire»? À partir des témoignages et des histoires de vie individuelles, les différents intervenants ont tenté d'apporter un éclairage concret sur le caractère oppressant de certaines traditions, véritable moteur désintégrant des plus fragilisés.

LA CITOYENNETÉ

La question a été volontairement (et paradoxalement) abordée à partir de l'angle de vue «inburgering». Quelques réflexions à partir de la Flandre. Celle-ci définit sa politique de inburgering, comme une volonté de constituer un socle «minimum de principes citoyens» afin de ré-articuler l'identité et la citoyenneté flamande dans son contexte belge et européen. De cette manière, conclut notre orateur, le inburgering parle peut-être plus de la Flandre que des immigrés!... Enfin, intégration? inburgering? ou quel projet de cohésion sociale souhaitons-nous défendre dans une société que nous voulons porteuse de valeurs d'émancipation individuelle et collective?

¹ Lire Le Cahier du Fil Rouge n°4.



PAR ALAIN LEDUC

LA FORMATION À LA GESTION DE LA DIVERSITÉ

Le développement des dynamiques interculturelles à travers la formation des acteurs institutionnels à la démarche interculturelle, était une étape fondamentale dans ce colloque. Des acteurs de terrain, des gestionnaires de projets ou animateurs, ont ainsi pu confronter leurs questionnements, doutes ou expériences respectives dans le domaine de la gestion de la diversité.

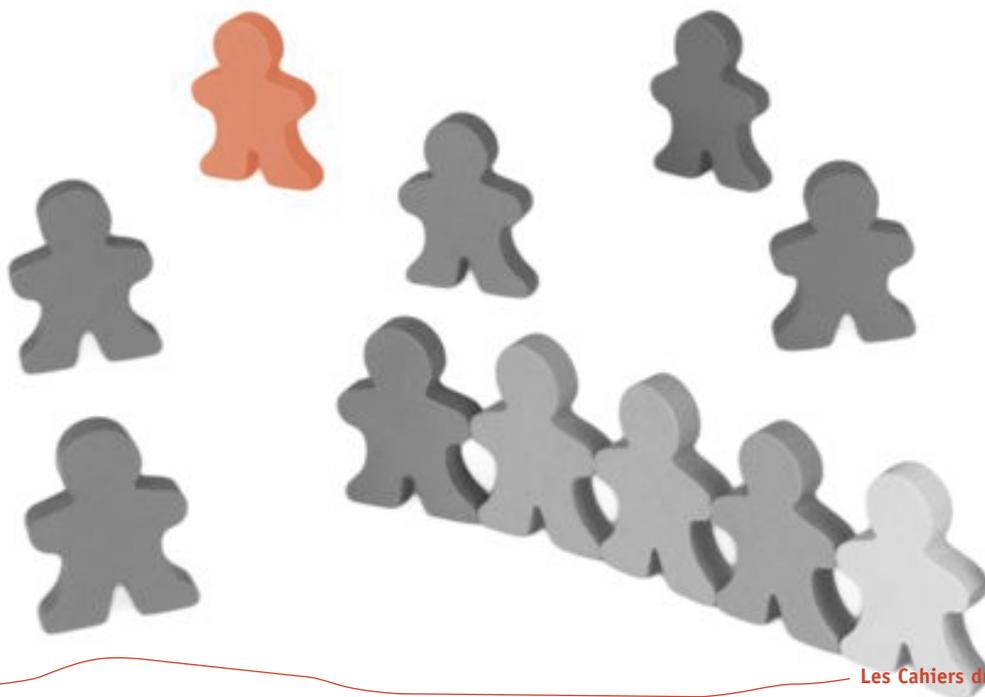
LA LAÏCITÉ

Dans une société démocratique et progressiste, on considérera très probablement qu'il va de soi que la laïcité - dans le sens "séparation de l'Église et de l'État" - constitue un rempart naturel contre tous les intégrismes. Les choses ne sont pas aussi évidentes aux yeux de nos intervenants qui appellent à la vigilance et au travail permanent sur les comportements et les mentalités: «Il n'y a pas d'autonomie sans autolimitation; la liberté de croyances, d'opinions et de comportements ne peut se réduire à la seule "liberté individuelle" de dire et de faire n'importe quoi».

LE DIALOGUE INTERCULTUREL ET LE VIVRE ENSEMBLE

Pour construire positivement "cette diversité de fait," il est indispensable de souligner ce qui rassemble et non de mettre en exergue ce qui oppose. Il n'y a pas de contradiction à soutenir que la démocratie doit refuser les opinions qui excluent la pluralité démocratique des opinions. Telle est la "grande synthèse" prônée par la Commission du Dialogue interculturel.

Rappelons enfin que ce colloque visait avant tout l'échange et la discussion entre experts, professionnels, gestionnaires de projets, animateurs et responsables politiques. Loin de vouloir prescrire aux acteurs de terrain les orientations requises pour l'action, nous espérons avoir contribué à une meilleure compréhension des situations qu'ils ont à gérer mais également à une veille plus attentive face à certains indicateurs et ainsi à une lucidité accrue dans la conduite de leurs actions.



«Entre communautarisme et interculturalité, quel modèle pour Bruxelles?»



Monsieur l'Échevin, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs.

La question qui m'est et vous est posée aujourd'hui est donc la suivante: entre communautarisme et interculturalité, quel modèle pour Bruxelles?

Cette question renvoie au rôle de l'Etat dans la gestion de la diversité: comment doivent s'organiser les relations entre les différentes communautés qui composent cette ville?

L'Etat doit-il simplement assurer le contrôle social face à cette diversité, ou susciter une adhésion plus large à certaines valeurs qui le fondent? Si oui, comment?

En d'autres termes, quelle politique «d'intégration» à Bruxelles?

Avant de répondre à cette question, je vous propose de nous entendre sur les définitions.

Que nous nous donnions des termes que nous allons utiliser, et ce afin d'éviter les amalgames parfois simplistes qui sont légion dans ce domaine sensible.

Par communautarisme, l'on entend habituellement le repli de certaines communautés (que celles-ci soient ethniques, religieuses, culturelles, sociales...) sur elles-mêmes.

On parle souvent, dans votre secteur, d'associations «mono-communautaires», c'est-à-dire d'opérateurs dont le public n'est pas mixte: public issu d'une même région du monde (ex: associations sub-sahariennes), public issu d'un même genre (ex: maisons de jeunes composées uniquement de garçons), public lié par une problématique spécifique très ciblée (ex: associations pour homosexuels).

Dans sa version extrême, le communautarisme nous renvoie au terrorisme, au rejet de l'autre.

L'idée globale qui se dégage du terme «communautarisme» est donc toujours celui d'une absence d'ouverture à autrui, d'un manque de dialogue.

A l'inverse, par l'interculturalité (qui n'est pas la même chose que la multiculturalité = juxtaposition sans nécessairement échange), j'entends la reconnaissance des différentes identités qui composent le corps social dans une logique dynamique de dialogue, de brassage.

Définis ainsi, les termes qui composent la question de départ ne peuvent amener, de la part de tout homme politique soucieux du bien de la cité, qu'une seule réponse: il semble évident que l'on ne peut que préférer l'interculturalité, c'est-à-dire le dialogue au communautarisme, c'est-à-dire le repli.

Il est cependant de la responsabilité de tout pouvoir public de s'interroger sur les raisons de certaines formes de repli qu'il peut être amené à constater sur le territoire dont il a la charge.

Or, nous savons tous qu'il existe sur le terrain certaines formes particulièrement inquiétantes de communautarisme. Ces formes de repli se constatent essentiellement dans certains quartiers de notre ville et, étonnamment, plus chez les jeunes (ceux qu'on appelle les 2^e ou 3^e générations...) que chez leurs parents.

Pourquoi?

Sans doute la concentration dans ces quartiers de populations qui cumulent les fragilités socio-économiques y est-elle pour beaucoup.

Ne pas avoir de travail, parce qu'on n'a pas la formation adéquate, et, partant, être obligé de vivre dans des conditions de logement difficiles, dans des quartiers où l'insécurité et le délabrement règnent, sont autant d'éléments qui forgent une désespérance.

En conséquence, pour moi, une vraie politique de cohésion sociale, la cohésion étant définie comme la possibilité donnée à chacun de participer à la société et d'y être reconnu, est d'abord et avant toute chose une politique généraliste d'inclusion sociale, qui passe par:



— PAR CHARLES PICQUÉ

- un enseignement de qualité pour tous nos enfants, quels que soient leur milieu de vie, le niveau socio-économique de leurs parents ;
- un emploi et un logement décent pour tous ;
- un accès égal aux soins de santé, aux services sociaux ;
- un travail sur l'aménagement du territoire, la rénovation des quartiers et particulièrement des ghettos, la lutte contre les incivilités.

La lutte contre l'exclusion sociale demeure en effet à mes yeux un remède très efficace contre le communautarisme.

Mais elle ne suffit pas.

La situation socio-économique difficile de certaines populations est en effet renforcée par un sentiment de non reconnaissance culturelle.

De manière assez paradoxale, en effet, nos sociétés vivent tous les signes d'appartenance à la culture d'origine comme autant de formes de communautarisme, de «non intégration», alors qu'en même temps, ceux qui optent pour une véritable assimilation, au sens républicain du terme, sont constamment renvoyés à leur différence.

Les discriminations dans le logement, l'emploi ou encore dans l'accès à une scolarité de qualité dont sont victimes, à situations de départ égales, certaines personnes, sont maintenant connues de tous.

Dans ce cadre, une politique d'interculturalité, de cohésion sociale, a toute sa pertinence, en ce que, complémentairement à une politique socio-économique généraliste, elle vise, d'une part, la reconnaissance des identités culturelles de tous et la lutte contre les discriminations, et, d'autre part, le dialogue entre ces identités.

Mais pourquoi vouloir à tout prix reconnaître la diversité culturelle et faire le pari de ce difficile dialogue dont va certainement vous parler plus amplement après Eliane DEPROOST, directrice adjointe du Centre pour l'Égalité des Chances?

Ma première réponse, qui sera plutôt pragmatique, est que vouloir faire disparaître une identité (ou une minorité) culturelle est une illusion dont l'histoire nous démontre l'inutilité et l'effet contre-productif.

Ma seconde réponse, plus morale, c'est que je suis persuadé qu'il est de notre devoir de reconnaître chaque individu ou groupe d'individus dans son inaliénable globalité; la culture, comprise comme un ensemble de connaissances, de représentations et de valeurs, est constitutive de la personne et doit, à ce titre, être respectée et reconnue.

Ma troisième réponse, plus politique, c'est que je suis persuadé que reconnaître à chacun ses origines et son droit à une différence, c'est effectuer le premier pas pour que, de son côté, ce quelqu'un reconnaisse les valeurs de la société qui l'accueille.

A contrario, la non-reconnaissance entraîne le repli identitaire.

Or, une société où il fait bon vivre ensemble nécessite une adhésion «non contrainte» à une destinée commune et à un socle commun de valeurs: en Belgique, ce socle, ce sont la démocratie et les droits de l'Homme.

Par ailleurs, c'est cette adhésion à des valeurs communes qui fonde aussi en partie l'espoir et rend possibles confiance, émancipation et ascension sociale.

La cohésion sociale est donc un enjeu majeur dans une société.

En conclusion, quel est le modèle bruxellois?

Je ne sais si l'on peut véritablement déjà parler d'un modèle bruxellois.

Sans doute la situation de Bruxelles est-elle perfectible.

Mais c'est en tout cas un modèle à l'image de sa population (Zinneke), un peu protéiforme, peut-être de compromis, c'est un modèle qui privilégie la proximité et le dialogue, la mixité des publics bien qu'il ne bannisse pas certaines expériences plus «mono-communautaires», qui vise, à la fois par des actions généralistes et par des actions plus ciblées, telles que celles qui sont mises en œuvre par les personnes présentes aujourd'hui, l'accès de tous à une citoyenneté partagée.

Un éclairage démographique pour la Cohésion sociale à Saint-Gilles



Des moyens bien nécessaires, face à une intégration qui pourtant fonctionne... tel est le message que je voudrais vous expliciter à la lumière de données chiffrées, lors de cette journée dédiée à la Cohésion sociale, que j'espère d'ores et déjà riche d'une réflexion profonde et animée par notre volonté d'offrir à nos concitoyens une vie juste et solidaire où l'interculturalité est résolument un atout.

On n'exagèrera jamais quand on affirme que Saint-Gilles héberge une population très diversifiée culturellement. En effet, dans la commune plus de 120 nationalités cohabitent: des citoyens de toutes les origines et les cultures: les citoyens de nationalités étrangères constituent ainsi un peu plus de 40% de la population. Ces 40% dépassent de loin les 28,5% de moyenne des Communes de la Région bruxelloise.

A regarder l'évolution des différentes nationalités à Saint-Gilles entre 1994 et 2005, la proportion d'habitants de nationalité belge semble légèrement croissante et si l'on observe les chiffres, environ 60% de la population d'origine étrangère, semble venir de la Communauté Européenne.

Mais cela reflète-t-il la réalité? Et la nationalité du présent suffit-elle à définir la culture d'origine? C'est par l'examen des données relatives aux régularisations et aux naturalisations que je propose de trancher!

On constate qu'à Saint-Gilles, où cette communauté est particulièrement importante, ce sont surtout les Marocains qui ont opté pour le choix de la nationalité belge. Les immigrations plus anciennes, européennes, bénéficient, elles, de l'intégration européenne. En général, ces populations d'anciennes immigrations, ne voient pas la nécessité d'opter pour une nouvelle nationalité. Et quand leur nombre diminue, c'est surtout parce qu'elles quittent la Commune, bien souvent vers leur pays d'origine.

Quant aux naturalisations, il faut garder à l'esprit qu'elles ne changent évidemment rien à la culture d'origine, faire reposer son raisonnement sur leur importance tronque quelque peu la réalité multiculturelle de la Commune.

Les procédures de régularisations de personnes en séjour illégal ont démarré en 2000. Avec des conséquences sur les statistiques, mais finalement elles illustraient en 2000 des situations concrètes mais «clandestines» de 1995, puisque 5 années de séjour prouvées étaient nécessaires pour être régularisé.

L'impact de ce type de personnes non comptabilisées est parfois fort réel sur la vie sociale et multiculturelle d'une commune, ainsi que sur la vie scolaire locale, puisque les enfants de parents en séjour illégal, sont toujours (et fort heureusement!) admis dans les écoles.

Finalement, avec les régularisations, la présence de ressortissants polonais ou marocains arrivés en dehors des règles admises —regroupement familial, titre de séjour— s'est vue consolidée statistiquement.

Alors si on tient compte de la culture d'origine, des naturalisations plus récentes et des personnes en séjour illégal, c'est en réalité plus de 60% de personnes de culture étrangère que compterait Saint-Gilles et les non-européens ou européens d'immigration récente y constitueraient la majorité.

UNE «MACHINE À INTÉGRER» QUI POURTANT FONCTIONNE

Parmi les moyens mis en œuvre, Saint-Gilles est doté d'un programme de cohésion sociale qui soutient des valeurs comme la séparation de la religion et de l'État, la promotion de l'égalité et de la solidarité; qui cherche aussi à réduire la dualisation entre le haut et le bas de Saint-Gilles et agit sur base de nombreux partenariats pour favoriser les rencontres multiculturelles.



PAR ALAIN LEDUC

Mais comment établir que ces efforts contribuent à une meilleure intégration?

En France, on se base sur les demandes de naturalisation ou sur les mariages mixtes. Il est difficile de se reposer sur ces données ici. Car une bonne part des naturalisations sont accordées sur base automatique en Belgique. Et pour les mariages «mixtes», il faut tenir compte de la distance qu'il y a entre la réalité statistique (et juridique) et les réalités culturelles.

Un mariage entre Belges peut être célébré entre deux personnes de même origine étrangère, un mariage entre «étrangers» peut être totalement mixte (intercontinental même) ou pas, et des mariages juridiquement «mixtes» peuvent unir deux personnes de même origine dont l'une des deux a acquis la nationalité belge.

Avec la collaboration de l'échevinat de l'État civil, j'ai pu établir certains constats sur base de l'analyse de 175 mariages en 2004.

Entre autres constats, on notera qu'un «Belge de souche» ne se marie avec un autre «Belge de souche» que dans 38% des cas; qu'un «Marocain» sur trois ne se marie pas avec un «Nord africain».

Au total, le chiffre élevé de 37% de mariages «culturellement mixtes» semble refléter une profonde mixification sociologique de la population saint-gilloise.

UNE POPULATION JEUNE ET DES DÉFIS MAJEURS

Les populations d'origine étrangère ont un taux de fécondité supérieur —pour les immigrés des premières générations du moins. Elles contribuent à l'équilibrage de la pyramide des âges et laissent espérer un rajeunissement de la Région bruxelloise quand les deux autres «vieilliront».

La jeunesse de la population saint-gilloise a cet avantage évident mais elle accroît bien sûr le problème de l'emploi des jeunes qui atteint des sommets comme dans d'autres communes bruxelloises.

Les jeunes de moins de 25 ans d'origine étrangère sont en effet très représentés dans une Commune comme Saint-Gilles, ce qui amplifie mécaniquement leur présen-

ce dans les chiffres locaux du chômage. Quand en Région bruxelloise, on évalue à 20% la proportion dans les dispositifs d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP) de personnes «hors CEE», à Saint-Gilles c'est de plus de 30% qu'il faut parler!

Par ailleurs, le caractère multiculturel, et parfois multilinguistique de la population jeune de la Commune a un impact très important sur la fréquentation des crèches et des écoles. Ce qui nécessite des efforts à la hauteur des défis posés.

J'appelle de tous mes vœux la création d'un observatoire communal des flux migratoires et de leur intégration-mixification, pour lesquels nous ne disposons d'aucun outil actualisé ou prospectif.

Mais l'Échevin que je suis se doit aussi de souligner l'insuffisance des aides régionales et fédérales pour réussir le pari de cette intégration dont les chiffres montrent les nouveaux défis et en même temps les premières promesses tenues.

Pour que la jeunesse de la population de Saint-Gilles soit pleinement un atout et pas un problème.



Intégration et “inburgering” Quelques réflexions à partir de la Flandre



Si le *inburgering* consiste globalement en un programme de formation et d'accompagnement individuel des primo-arrivants, le renforcement de la cohésion sociale est de la responsabilité de TOUS. Ce ne sont pas seulement les primo-arrivants qui doivent porter le fardeau¹.

Monsieur le Ministre-Président,
Monsieur l'Echevin,
Mesdames et messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier la Commune de Saint-Gilles de me donner l'opportunité de vous apporter quelques réflexions sur le débat de l'intégration et de l'*inburgering* en Flandre.

Comme je n'ai qu'un quart d'heure à ma disposition, je propose, non pas de vous donner un aperçu ou une chronologie complète de la politique de l'*inburgering*, mais de partager avec vous quelques réflexions sur le lien entre *inburgering*, l'intégration et la cohésion sociale. En même temps, j'incorporerai les facettes les plus importantes et concrètes de cette politique.

Comme beaucoup d'idées ou de concepts politiques en Flandre (jusqu'à un passé récent), le *inburgering* est un concept qui nous vient des Pays-Bas. A la fin des années 1990, le *inburgering* a été repris en premier lieu par des politiciens libéraux pour qui le concept renvoyait à une sorte de contrat entre le gouvernement flamand et les nouveaux migrants, un contrat qui comportait des devoirs et des droits pour les parties concernées.

Le *inburgering* était en phase avec le discours alors dominant en Flandre, c'est-à-dire un discours qui parlait ouvertement d'une faillite de l'intégration et d'un «problème de cohabitation» entre communautés diverses. Pour être honnête, il s'agissait et il s'agit toujours en premier lieu des communautés musulmanes et de l'Islam en général.

Sous la pression du Vlaams Blok, parti d'extrême droite, les politiciens de presque toutes les formations politiques ont repris le terme de *inburgering* pour leur compte, tout en se lançant dans des débats de fond sur le contenu du concept et les politiques concrètes qui doivent être mises en œuvre sous ce vocable.

Même si dans les grandes villes flamandes comme Anvers ou Gand, des projets locaux de *inburgering* étaient mis en place, ce n'est qu'en 2004 que la Flandre se dotait d'une politique cohérente de *inburgering*. Officiellement, le *inburgering* est une politique qui doit mener en premier lieu à l'intégration des immigrés dans la société flamande en les dotant de savoirs divers et de connaissances générales et pratiques. Ces savoirs et connaissances sont considérés comme des éléments importants pour pouvoir bien fonctionner en société. Ainsi, le *inburgering* vise aussi (et cela surtout depuis 2005) la cohésion sociale. Le *inburgering* n'est donc pas seulement ou simplement une politique technique mais renvoie aussi à des débats sur le «vivre ensemble» et surtout sur quels principes et idées la cohésion sociale doit être construite. Avant d'élaborer quelques réflexions sur ce point, il me paraît quand même nécessaire de décrire brièvement les grandes lignes concrètes du *inburgering*.

Le *inburgering* consiste en un programme de formation ainsi que d'un accompagnement individuel de primo-arrivants. La politique renvoie en premier lieu à trois formes de formations:

¹ Avertissement: ces quelques notes sur le *inburgering* ne sont ni une analyse complète, ni même une analyse rigoureuse de cette politique. Ce ne sont que quelques repères pour alimenter la discussion.



PAR SAMI ZEMNI

- l'orientation civique ou sociétale (certains pourraient traduire «*maatschappelijke oriëntatie*» comme étant une initiation à la citoyenneté);
- le néerlandais comme deuxième langue;
- l'orientation professionnelle.

Les bureaux d'accueil, les «Maisons de Néerlandais» (*Huizen van het Nederlands*) et le VDAB collaborent pour orienter les primo-arrivants. C'est la commune, par contre, qui est chargée de recruter les nouveaux immigrants. En réalité les maisons d'accueil prennent aussi cette tâche pour leur compte. Le décret stipule qu'il y a des catégories de personnes qui sont obligées de suivre le trajet de *inburgering* tandis que d'autres en ont le droit. Depuis 2004 le *inburgering* est obligatoire pour les groupes suivants:

- les demandeurs d'asile dont la demande a été déclarée recevable;
- les réfugiés politiques reconnus;
- les personnes dont le dossier d'immigration a été régularisé;
- les personnes qui viennent en Belgique dans le cadre d'un mariage ou d'un regroupement familial (à condition qu'ils ou elles ne soient pas mariés à des personnes ayant la nationalité belge ou étant citoyens de l'Union Européenne).

Aujourd'hui, le ministre Marino Keulen a déposé un projet de loi qui élargit le *inburgering* obligatoire à d'autres personnes:

- toutes les personnes venant en Belgique dans le cadre d'un mariage ou d'un regroupement familial;
- les personnes qui vont exercer une fonction religieuse ou philosophique, comme les imams ou rabbins;
- les personnes immigrées antérieurement qui ne parlent pas le néerlandais et qui sont au chômage ou qui vivent d'allocations sociales.

Les autres catégories d'immigrés ont le droit de suivre le trajet de *inburgering*. Néanmoins nous devons noter que depuis des années la demande dépasse largement l'offre pour les cours de langue. La demande de personnes de l'immigration dite ancienne (années '70, '80) est très forte. C'est pour cela que le gouvernement s'engage, en principe, à augmenter le budget de 33 millions d'euros en 2005 à 70 millions d'euros en 2009.

L'idée que tous les immigrés doivent parler et comprendre le néerlandais, est une idée partagée par presque tout le monde en Flandre. Dans une région où l'identité auto-proclamée est nécessairement construite à partir d'une appartenance à une communauté de langue, il est clair que cette demande de la connaissance du néerlandais ne suscite quasiment pas de débat.

Peut-être plus important est le cours d'orientation sociale ou l'initiation citoyenne. Dans ce cours les élèves sont invités à faire connaissance avec plusieurs aspects du «vivre ensemble» en Flandre. On y apprend des connaissances et savoir-faire généraux et pratiques allant de savoir comment prendre le tram ou le bus en lisant une carte, jusqu'à la discussion sur la législation belge, de savoir quels sacs poubelles on doit utiliser pour quelles sortes d'ordures, jusqu'aux savoirs nécessaires pour trouver le chemin de l'OCMW (+ la discussion sur des thèmes sensibles et/ou 'tabous' comme la sexualité).

Même si aujourd'hui le ministre Keulen envisage d'incorporer davantage dans ce cursus des leçons sur les valeurs et normes (*waarden en normen*), force est de constater qu'aujourd'hui ces thèmes sont déjà largement abordés.

Un comité de sages a été formé par le ministre afin de produire des cours qui sont basés sur les valeurs et normes communes à la Flandre et/ou à la Belgique. Cet exercice est à l'évidence difficile et important car il revient bel et bien à trouver la solution à la question simple mais à réponse quasi-impossible: «Qu'est ce que la Flandre? Et qu'est ce qu'un Flamand?».

Selon le ministre, il s'agit d'apprendre à ceux et celles qui suivent le cours comment la Flandre et la Belgique fonctionnent. Il s'agit, toujours selon le ministre, de mettre l'accent sur les principes fondamentaux qui sous-tendent l'état de droit, c'est-à-dire le respect de la diversité, l'égalité de toutes les personnes (donc surtout la question de l'égalité de l'homme et de la femme), la séparation entre la religion et l'Etat et la liberté d'expression. Ces principes sont indiscutables et intangibles et doivent donc être acceptés par tout le monde.

Beaucoup plus qu'un simple cours d'orientation, il s'agit donc bel et bien de la base pédagogique de la politique

d'intégration flamande. En effet, ces principes sont décrits comme étant la base même d'un «vivre ensemble» réussi. Il n'est pas faux, à mon avis, d'y voir un projet de société: il faut «accepter» les valeurs et normes communes avant de faire partie intégrante de la société d'accueil. C'est en embrassant ces principes que le «vivre ensemble» et la cohésion sociale se renforceront davantage et, toujours selon le ministre, que les problèmes et maux de la société pourront être attaqués.

Une critique classique sur cette manière de voir les choses est évidemment que la réussite du «vivre ensemble» dépend, à première vue, de la volonté de l'Autre, de l'immigré. Même si cette critique doit être prise en compte, je constate aujourd'hui que le ministre Marino Keulen l'a incorporée et propose une approche plus globale, tout au moins en théorie. Il faudra encore voir la pratique. En effet, dans sa nouvelle proposition de loi, il décrit clairement que le renforcement de la cohésion sociale est de la responsabilité de tout le monde. Ce ne sont donc pas seulement les primo-arrivants qui doivent porter le fardeau.

Il plaide pour une citoyenneté partagée qui est la responsabilité de tout le monde car, souligne-t-il, la présence de personnes d'origine étrangère n'est pas seulement un enrichissement mais aussi une source de tensions et de problèmes. Si l'on ne prend pas au sérieux ces plaintes et rancœurs diverses, poursuit-il, l'isolement et le *verzuring*¹ iront en grandissant.

C'est pour cela que le secteur de l'intégration et les pouvoirs locaux doivent jouer un rôle clé dans le management de la diversité. A cette fin, le Vlaams Minderhedencentrum (VMC²) est en train de rédiger une série de méthodes et d'outils de travail pour encourager la cohésion sociale, qui englobent le niveau individuel ou micro-niveau (l'engagement personnel des personnes), le meso (l'engagement des personnes dans les organisations sociales) et le macro (l'engagement des personnes dans la société en général).

Ainsi, le but de *inburgering* est aussi de l'intégrer dans la politique envers les minorités en Flandre qui est une

politique intégrale et inclusive, c'est-à-dire que les ministères compétents et leurs administrations (mais aussi des partenaires sociaux) soient responsables de la réalisation d'objectifs dans leurs propres domaines d'action.

La politique de *inburgering* démontre donc bel et bien qu'il ne s'agit pas seulement de l'insertion socio-économique des communautés immigrées. Ainsi, le *inburgering* révèle des enjeux centraux de la cohésion sociale. C'est pour cela que *inburgering* est, à mon avis, une réponse possible – et je ne fais pas encore de bilan – à une crise de société plus large.

On est en face de la redéfinition du modèle classique de l'Etat-nation dans une situation de construction supranationale (l'Union Européenne) et une globalisation économique. Dans cette situation, les anciennes frontières font de moins en moins sens et partout on essaye de les redéfinir afin de stabiliser des sociétés en pleine mutation. Le débat sur 'la crise de l'intégration' n'est pour moi qu'un révélateur de cette crise, plus large, dans le sens où 'l'immigré' et depuis le 11 septembre 2001, 'le musulman' est devenu la figure de proue préférée pour redéfinir des frontières nouvelles. Comme le disait jadis Serge Gainsbourg, la question est 'qui est 'in', qui est 'out'?. Qui fait partie de la société, et qui n'en fait pas partie? De cette manière, les processus de globalisation et les enjeux géopolitiques globaux influencent les débats sur la question de la citoyenneté.

La Flandre, avec sa politique de *inburgering*, essaye donc de retrouver une sorte de base sur laquelle la citoyenneté peut se redéfinir. N'oublions pas qu'aujourd'hui la question de la citoyenneté est en pleine mutation.

Ici, en Europe, nous vivons dans des démocraties auto-proclamées qui célèbrent les droits de l'Homme. Néanmoins, par rapport à l'universalité des droits de l'Homme et ses principes fondateurs, les droits des citoyens introduisent bel et bien des restrictions. La première, et la plus importante, est le fait que le citoyen, et seulement le citoyen, appartient à une communauté politique (historiquement délimitée par les frontières de l'Etat-nation). La deuxième restriction, qui découle de la première, est le fait qu'aux 'bénéficiaires' de la citoyenneté sont ajoutées des obligations. C'est-à-dire que l'idée de responsabilité constitue une face cachée de la citoyenneté.

¹ Trad. ndr: amertume.

² Trad. ndr: Centre flamand des Minorités.

Intégration et “inburgering”

Quelques réflexions à partir de la Flandre

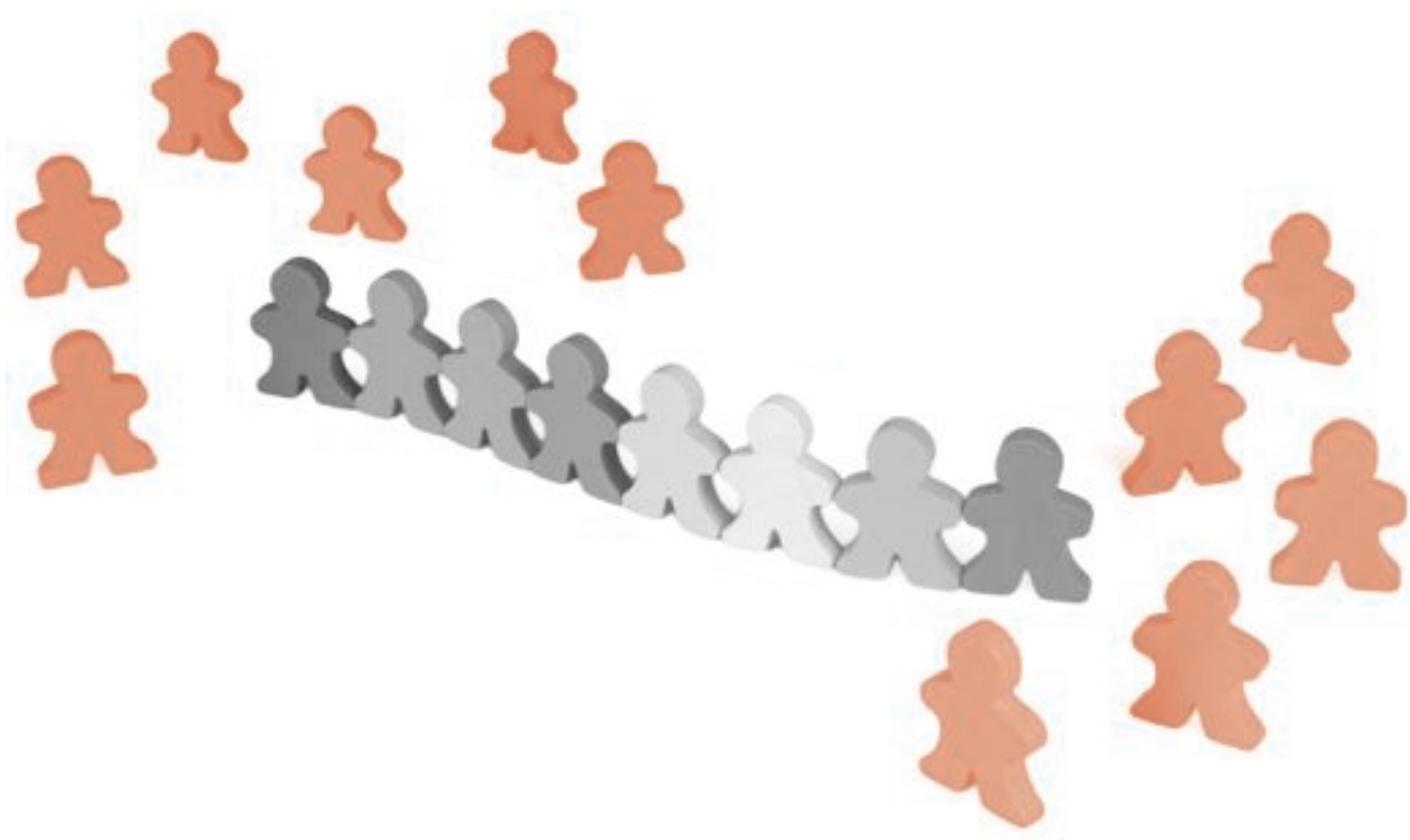
Les démocraties européennes ont toujours accepté l'idée qu'il existe une citoyenneté au sens large qui vise la jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux de l'homme et une acceptation au sens strict qui vise seulement les droits politiques. C'est pour cela qu'aujourd'hui il est normal que les étrangers bénéficient aussi des droits civiques et sociaux dans nos démocraties.

Le problème aujourd'hui est que cette définition de la citoyenneté est mise sous pression par deux processus:

- la formation de la citoyenneté 'européenne' qui accorde des droits aux Européens qui ne résultent plus de la prérogative du cadre national de l'Etat, plus la possibilité d'avoir des droits politiques pour les ressortissants non-européens (élections communales).
- la demande de 'musulmans' d'incorporer des droits 'culturels' dans la société. Cette demande de musulmans est faite aussi bien par des nationaux que par des étrangers. Ceci, évidemment, nous pose devant de multiples problèmes et questions.

Pour comprendre l'idée d'une crise des modèles d'intégration ou l'étendue de la politique de *inburgering*, il faudrait analyser comment ce référent peut être et est mobilisé par les différents acteurs en place sur les scènes européennes pour énoncer et/ou contester les enjeux et modalités de l'action collective et du «vivre ensemble». De cette manière, on pourrait mieux saisir comment la politique de *inburgering* est utilisée pour produire le sens des processus sociaux en marche, processus de ré-articulation de l'Etat-nation par la construction d'une citoyenneté européenne et l'élargissement des droits de l'Homme dans le registre du culturel.

C'est dans ce sens que la Flandre définit sa politique de *inburgering*, c'est-à-dire une recherche – peut-être imaginaire, invraisemblable ou inaccessible – de constituer un socle ou un nouveau «minimum de principes citoyens» afin de ré-articuler l'identité et la citoyenneté flamande dans son contexte belge et européen. De cette manière, le *inburgering* parle peut-être plus de la Flandre que des immigrés.



«Le rapport de la Commission du Dialogue interculturel, ou l'art du compromis à la belge?»



En mai 2005, la Commission du Dialogue interculturel a publié un rapport final rendant compte de ses travaux. Cette Commission avait été mise en place par le gouvernement fédéral, en février 2004.

L'objectif du Dialogue interculturel était de faire le point sur les questions liées à la société multiculturelle telle qu'elle se développe en Belgique comme d'ailleurs partout en Europe. Et cela sans tabou et sans langue de bois. Sans éviter les questions «dérangeantes» mais sans non plus se laisser aveugler par des éléments trop médiatiques (voile, terrorisme, contexte international...) qui, certes importants, occultent parfois la réalité quotidienne du «vivre ensemble».

L'objectif de la Commission était de donner un outil d'analyse et de faire des propositions concrètes aux pouvoirs publics en matière de politique interculturelle afin de relever les différents défis qu'une société interculturelle pose.

Pour ce faire, la Commission a tenu trente-trois séances plénières. Ces séances de travail et d'auditions ont été nourries par quatre groupes de travail qui se sont centrés sur:

- 1** les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics (égalité, non discrimination, neutralité) et leur concrétisation dans un contexte interculturel;
- 2** la citoyenneté comme remède à la peur de l'Autre et au repli sur soi;
- 3** l'égalité entre les hommes et les femmes comme valeur d'émancipation;
- 4** la place et la reconnaissance de l'expression des appartenances religieuses.

Soixante-huit personnalités de référence ont été auditionnées, vingt-quatre réunions de groupes de travail et tables-rondes avec plus de nonante personnes ont été organisées. Près d'une centaine de mémorandums, de nombreuses notes d'orientation sur des points précis ou

des thèmes à investiguer ont été reçus et inventoriés.

La Commission s'est ainsi nourrie de ces auditions, ainsi que de l'expertise des membres du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre les Discriminations. Le Livre des auditions qui est le complément du Rapport témoigne de la démarche qui a été suivie; respecter en son sein le pluralisme des convictions et la diversité des approches; faire des propositions à la fois volontaristes et réalistes, en s'efforçant d'allier la lucidité et l'efficacité.

La notion de culture a été au cœur des réflexions de la Commission. Elle postule que la question culturelle n'est pas une simple dérivée de la réalité socio-économique même si elle lui est indissociable. Elle a une spécificité qui appelle des réponses politiques spécifiques.

La Commission a aussi considéré que la culture ne se réduit pas à la religion. Elle a eu constamment à l'esprit le dessein de ne pas réduire l'interculturel à l'inter-religieux (et, dans la foulée, de ne pas réduire la question religieuse à celle de l'Islam, et la question de l'Islam à celle du foulard, etc.). D'autres dimensions ont été prises en compte: la langue, la mémoire, l'histoire, les arts, les identités plurielles des jeunes issus de l'immigration.

Les propositions du Rapport final s'articulent autour d'une option politique fondamentale: l'acceptation de la présence, et donc la reconnaissance des différents groupes culturels qui composent notre société, et en particulier l'acceptation de la présence de minorités culturelles qu'il convient de traiter avec dignité et respect.

A cette fin, il est nécessaire de sortir de l'exigence d'assimilation qui commande encore, implicitement, certaines politiques d'intégration, pour s'orienter vers un modèle qui respecte mieux chaque individu dans sa singularité, et lui permette de participer de manière égale à la vie en société.



PAR ELIANE DEPROOST

Sans doute convient-il de rappeler un lien fondamental. La reconnaissance des minorités culturelles s'appuie et doit s'appuyer sur une vision universaliste de l'humanité et de la citoyenneté. Elle doit se fonder sur des principes démocratiques que la Commission rappelle avec force: l'égalité de tous les citoyens - en dignité et en droit -, et en particulier l'égalité hommes/femmes, le principe de non-discrimination et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elle doit aussi promouvoir des droits multiples, celui de s'inscrire dans l'école de son choix, le droit au logement et à un emploi.

En vérité, la défense de la diversité culturelle peut être - doit être - liée au refus des actions "communautaristes" qui entendent enfermer radicalement les personnes dans leurs particularismes culturels et les encadrer dans un groupe totalement replié sur lui-même. Comment ne pas rappeler que, dans une démocratie, les citoyens au-delà des différences culturelles - et culturelles - sont liés entre eux par des intérêts sociaux, des engagements politiques, des réalités culturelles qui sont communs à tous et qui transcendent les origines religieuses ou culturelles. Mais cela étant rappelé, une demande s'affirme en chaque démocratie: une politique interculturelle doit laisser à chaque individu le choix de faire partie d'un groupe particulier. Il doit être libre d'y entrer mais aussi d'en sortir. Cette exigence de choix et de liberté domine les actions préconisées dans le Rapport en faveur de l'interculturalité.

Dans cette perspective, la Commission recommande la mise en place de politiques d'actions positives en faveur des membres des minorités culturelles en matière d'emploi, de logement social, de services publics, ainsi que de politiques de la diversité visant à favoriser, par exemple, l'apprentissage des langues et des cultures d'origine, et le dialogue entre les différentes composantes culturelles (et pas seulement religieuses) de notre pays.

Des solutions concrètes sont proposées dans un certain nombre de domaines.

Certaines ont une portée symbolique: l'adoption d'une Charte de la citoyenneté "Être citoyen en Belgique"; une plus grande souplesse dans le choix des jours fériés, selon la culture de chacun.

D'autres visent la création d'outils qui sont nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de l'interculturalité: un Observatoire interuniversitaire d'analyse des migrations et des minorités culturelles; un Musée des Migrations; un Institut belge de l'Islam; un Centre d'études inter-convictionnel favorisant le dialogue entre les traditions religieuses, laïques et autres.

D'autres propositions tracent des pistes afin d'apaiser les conflits qui naissent dans les quartiers, les entreprises ou à l'école par exemple. On rappelle aussi la nécessité de donner aux arrivants un accès suffisant à l'apprentissage des langues nationales

La Commission a voulu travailler dans une optique réaliste et positive. Elle s'est refusée à stigmatiser certaines identités culturelles. Elle a veillé à ne pas "ethniciser" les problèmes sociaux qui suscitent des actions générales de lutte contre des discriminations sociales, mais elle a veillé aussi à ne pas nier le caractère culturel de revendications provenant des minorités.

Une attention particulière a été, tout au long des travaux, portée à deux groupes:

• Les femmes migrantes

Une grille de lecture "genre" doit être mise en œuvre dans tous les domaines, de manière à évaluer l'impact de toutes les décisions politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il faut en distinguer l'impact sur les différents groupes de migrantes.

• Les jeunes issus de l'immigration ("identités plurielles")

Il convient tout d'abord que ces jeunes soient soutenus dans l'affirmation de leur identité plurielle en leur transmettant une meilleure connaissance tant de leur culture d'origine (traditions, religion, histoire...) que de leur culture "d'accueil". Et les pouvoirs publics doivent prendre conscience que les problèmes liés à l'interculturalité nécessitent une expertise et un travail de terrain spécifiques, qu'on ne peut confondre avec les actions "classiques" d'insertion sociale (même si celles-ci sont plus nécessaires que jamais).

Dans les différents chapitres qui composent son Rapport final, la Commission définit les priorités et les actions qui devraient constituer les politiques interculturelles. Il n'est

«Le rapport de la Commission du Dialogue interculturel, ou l'art du compromis à la belge?»

pas possible de résumer toutes les propositions qui sont reprises dans le rapport en quelques pages. Cependant, nous vous proposons en annexe¹ un relevé des options les plus illustratives choisies par la Commission en matière de politiques d'intégration, de lutte contre le racisme, de citoyenneté, de culture et d'éducation.

CONCLUSION

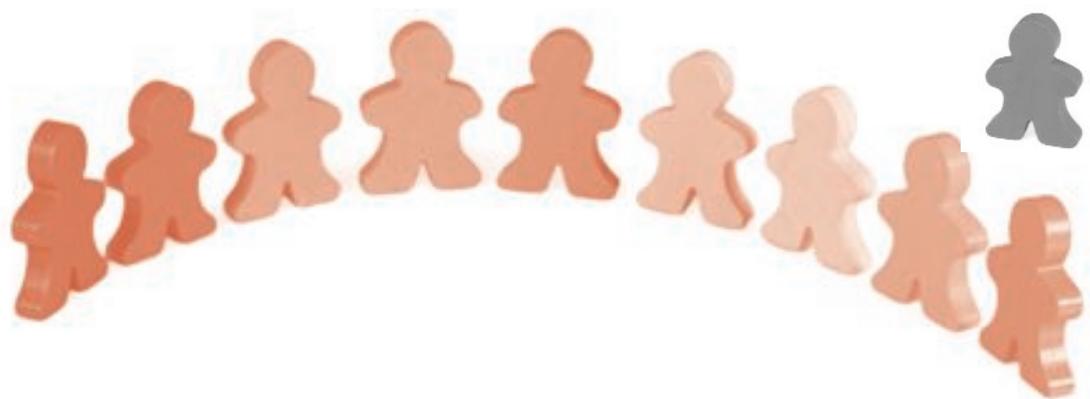
Dans toutes ses propositions, la Commission a tenté de donner des pistes aux autorités compétentes pour répondre au nouveau défi que doit relever la Belgique, celui de réaliser la diversité culturelle en transformant en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration; d'inventer un cadre institutionnel, politique, mais aussi d'instaurer tout un climat social, pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non-européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière, mais aussi pour permettre aux belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels.

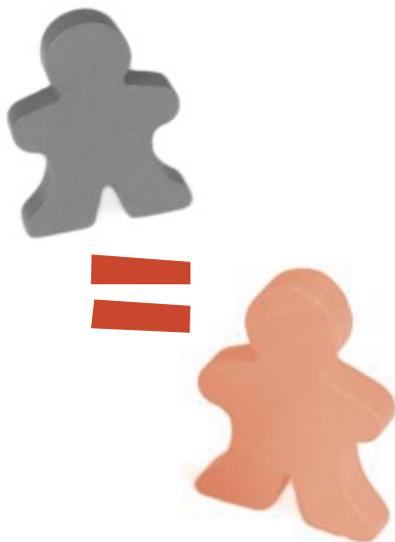
Elle rappelle qu'il n'y a pas de contradiction à soutenir, que la démocratie doit refuser les opinions qui excluent la pluralité démocratique des opinions. Il n'y a pas d'autonomie sans autolimitation. On se trompe en réduisant la liberté de croyances, d'opinions et de comportements à la seule "liberté individuelle" de dire et de faire n'importe quoi. Il ne faut pas confondre la tolérance avec une forme de relativisme qui consiste à penser que toutes les opinions et toutes les croyances se valent.

La Belgique ne saurait ainsi renoncer à l'idéal de l'égalité entre hommes et femmes, citoyens d'origine européenne et non-européenne, croyants et non-croyants, etc., ou à celui de liberté d'expression ou de mode d'existence, ou encore au progrès par la connaissance et par l'esprit critique.

Le rappel des normes inhérentes à tout Etat de droit démocratique, et des valeurs qui font la dynamique de notre société, permet d'écarter d'emblée les pratiques culturelles ou autres qui portent atteinte à la dignité de la personne humaine. Une pratique ne devient pas respectable du seul fait qu'elle est inhérente à un groupe donné. C'est pourquoi le dialogue interculturel en Belgique doit promouvoir la diversité, accueillir les convictions, les croyances et les sensibilités les plus différentes, et en même temps affirmer avec force le caractère intangible des valeurs d'égalité et d'émancipation qui rendent ce dialogue possible. Pour construire positivement cette diversité de fait, il est indispensable de souligner ce qui rassemble et non de mettre en exergue ce qui oppose.

1. Synthèse du rapport de la Commission du Dialogue interculturel en annexe page 36.





Cohésion sociale... je suis allée vérifier la signification de «cohésion» dans le dictionnaire. Ce mot désigne «la force par laquelle les molécules des corps adhèrent entre elles» et par extension «le caractère du lien logique qui unit entre elles les parties d'un ensemble».

Alors... comment renforcer cette cohésion?

Quel est ce lien qui peut unir?

Comment éviter le fractionnement?

C'est à travers la laïcité, la mixité et l'égalité, la devise du mouvement Ni Putes Ni Soumises, que je vais tâcher de répondre à cette question.

La laïcité, la mixité et l'égalité constituent les pierres angulaires d'un pacte social qui insiste notamment sur le fait «qu'il n'y a pas de combat plus urgent pour l'émancipation des femmes que celui de la lutte contre toutes les formes de violences, d'intégrismes et d'obscurantismes».

D'ABORD, QUELQUES CONSTATS:

On assiste actuellement en Belgique à la montée du communautarisme, à des replis identitaires, à un retour du machisme, à une banalisation de la violence, à un relativisme qui confond «droit à la différence» avec la «différence des droits». Au nom du relativisme culturel, certaines pratiques, comme le mariage forcé, la répudiation, seraient excusables.

Par un subtil renversement des valeurs, le relativisme culturel redéfinit de nombreuses formes de violences comme étant des libertés. Ainsi au cri de «c'est mon choix», les violences faites aux femmes telles que la polygamie, l'excision, les mariages forcés, les crimes dits d'honneur... se trouveraient légitimés. Une réalité que subissent malheureusement encore trop de femmes en Belgique comme en France et ailleurs.

En suivant cette logique, on devrait aménager la loi pour certaines catégories de citoyens car l'important serait

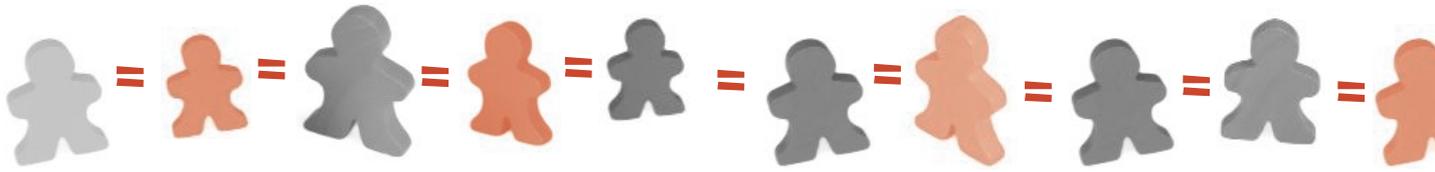
que chaque 'communauté', entendue comme un corps identitaire monolithique obligeant chacun de ses membres, soit satisfaite et respectée dans son mode de vie particulier.

Ce qui importerait, ce serait d'avoir la paix et donc de fermer les yeux.

Dans ce cas, faut-il s'étonner des dérives auxquelles nous assistons aujourd'hui?

On assiste en effet partout à une régression du statut des femmes. A une banalisation des violences. Aujourd'hui, on observe dans nombre de nos quartiers la disparition de la mixité - les garçons marchent d'un côté de la rue, les filles de l'autre. Les filles sont de plus en plus voilées et sont plus que jamais victimes des traditions: mariage forcé, sorties interdites, surveillance des frères... Elles ne sortent plus le soir. Elles n'osent plus vivre leur féminité sous peine de se faire traiter de putes, elles sont les garantes de l'honneur de la famille. Au delà du voile, c'est le retour à la pudibonderie, «cachez ce sein que je ne saurais voir».

J'ai entendu des femmes dire: «j'apprends à ma fille de 10 ans à porter le voile car à 16 ans, elle ne voudra plus et il vaut mieux qu'elle s'y habitue». Soumises à la contrainte du tribunal communautaire et pour vivre en paix, les femmes et les filles se conforment à l'ambiance générale. Des filles se font accompagner par leurs frères au cours d'alpha.



Il y a un autre phénomène: celui des imams des caves. Des chefs religieux autoproclamés se donnent comme mission de redonner aux jeunes en quête de repères une identité religieuse. Si certains pensent sincèrement lutter ainsi contre le chaos, beaucoup de ces prédicateurs témoignent d'une intolérance fondamentale en prêchant l'obscurantisme et le sexisme. D'où la multiplication de mosquées ayant peu de rapports avec l'humanisme musulman, avec les Lumières, avec ses traditions les plus libérales, multiplication qui se fait de manière insidieuse, anarchique et sans aucun contrôle.

Les filles ne sont pas les seules victimes de cet enfermement dans des traditions archaïques. Les garçons sont aussi victimes de ce système. Pourquoi les jeunes hommes vont-ils chercher des filles dans leur pays d'origine? Parce qu'ici, la mixité a été rompue et que les garçons et les filles ne savent plus communiquer puisqu'ils ne peuvent plus se parler, se fréquenter, parler d'amour.

La mixité est remise en question à l'école, dans les hôpitaux où des femmes n'acceptent plus d'être examinées par un homme, ou encore dans les piscines où l'on demande que des horaires soient réaménagés.

Vous avez envie, vous, de vivre dans une société dans laquelle on sépare les filles et les garçons depuis le plus jeune âge? Une société où les filles n'ont pas le droit d'aller au cours de gym ou à la piscine parce qu'elles risquent d'y côtoyer des garçons? Où les cours de biologie sont réaménagés pour ne pas choquer telle ou telle conception religieuse? Où l'on se refuse de parler sexualité, MST, IVG? Où les jeunes préfèrent aller se bécoter en cachette sur les bancs publics des communes lointaines pour éviter de se faire attraper par les leurs? Où les filles sortent de chez elles voilées mais enlèvent leur tunique dans les transports publics, loin du tribunal communautaire? Où d'autres se font recoudre l'hymen pour faire croire à leurs familles qu'elles sont restées vierges? Où la moindre coquetterie fait hurler au scandale, une mèche de cheveu à la saloperie, l'homosexualité à la honte? Où la brutalité des mots et des attitudes se développe dans tous les secteurs de la société? Vous avez envie de tout cela? J'imagine que non. Allons-nous continuer à dire que tout cela n'est pas grave? Que nous pouvons réaménager?

Ici comme ailleurs, les mêmes causes produisent les mêmes effets. La régression est comme le nuage de Tchernobyl: elle ne s'arrête pas aux frontières. Elle monte de partout, et nous voyons déjà d'autres quartiers mangés par un évangélisme tout aussi sectaire, pudibond et discriminatoire.

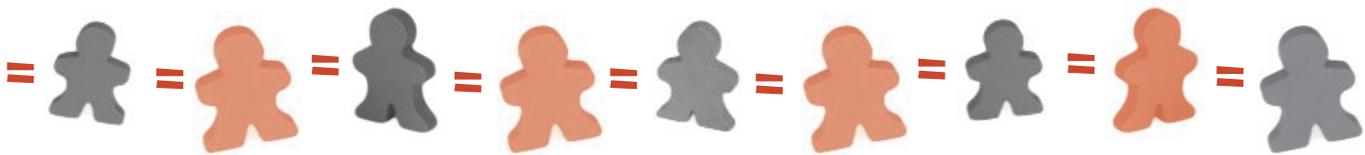
De sorte que si nous voulons assurer cette cohésion dont je parlais au début de mon exposé, nous ne devons pas choisir des solutions fractionnées comme un plombier qui se contenterait de réparer les fuites sans regarder l'état des tuyaux. On ne peut pas lutter séparément contre les violences faites aux femmes, contre la montée de l'obscurantisme, de l'intégrisme, de l'islamophobie, du sexisme, de la misogynie, de l'homophobie, du racisme, contre l'exclusion, la discrimination, les fascismes de tous bords, sans proposer un projet global de société reliant les effets à leurs causes. Un projet cohérent pour la cohésion sociale.

C'est parce que nous sommes révoltés par tout cela, que nous ne voulons plus considérer ces dérives comme une fatalité. C'est pour cela que nous avons décidé de rejoindre Ni Putes Ni Soumises et de nous mobiliser autour d'un véritable projet de société, de «vivre ensemble» qui a pour devise laïcité, mixité, égalité.

Laïcité? Nous prôtons une séparation entre les religions et l'Etat. La laïcité renvoie tout ce qui est religieux à la sphère privée tout en permettant à chacun de croire ou de ne pas croire. C'est aussi la laïcité politique, institutionnelle qui ne confond pas la neutralité de l'Etat avec la neutralisation, la passivité. La laïcité, ce n'est pas l'envahissement de l'Etat par des groupes religieux au nom d'un certain pluralisme ou l'acceptation passive de traitements différenciés des citoyens. Dans ce contexte, la laïcité ne constitue plus seulement un vecteur de régulation entre le religieux et le politique mais un espace social d'interactions entre groupes, entre femmes et hommes dans lequel tente de se recomposer un pacte laïc au plan social. Cette condition-là est nécessaire à toute transformation sociale.

L'égalité? Celle-ci signifie: mêmes droits et mêmes devoirs pour tous les citoyens. Nous ne voulons pas que le droit à la différence soit confondu avec la différence des droits. On ne peut pas justifier certaines pratiques

«Laïcité, mixité, égalité»



institutionnelles différentes, au nom d'une idéologie, au nom d'une religion, au nom d'une «tradition». Alors: égalité entre tous les citoyens sans exclusivité, quels que soient leur appartenance, leur sexe, leur origine, leur choix sexuel, leur conviction religieuse et philosophique.

Et la mixité? Nous l'entendons à la fois par mixité sociale, mixité culturelle, mixité de genre. Cette triple mixité rapproche les hommes et les femmes, les filles et les garçons. Elle est celle qui se partage entre tous les groupes humains, pour que chaque individu qui les compose soit, d'abord, reconnu comme citoyen, libre de ses choix, sans refus des identités multiples. Défendre la mixité revient donc à défendre et à réaffirmer la laïcité comme vecteur d'émancipation. La mixité sociale, culturelle et de genre est garantie du Vivre Ensemble - Vivre Ensemble que veulent détruire les extrémistes de toutes idéologies.

En conséquence pas d'égalité sans mixité et sans laïcité, tel était l'enjeu et l'objectif de l'appel pour «un nouveau combat féministe» initié par le mouvement Ni Putes Ni Soumises en mars 2003 et soutenu par plus de 100 organisations et associations de terrain, ainsi que par des milliers de femmes et d'hommes à travers toute la France.

LAÏCITÉ, MIXITÉ, ÉGALITÉ... LIBERTÉ

J'ajouterai la liberté. On ne peut enlever aux gens la liberté de penser, la liberté de choisir en adultes, la liberté de se déterminer sans autre imposition que la loi commune, celle qui régit tous les citoyens. Or, beaucoup ne les ont plus, ces libertés; ils/elles sont muselés, culpabilisés, montrés du doigt s'ils sortent du «droit chemin» ou plongés dans un bain idéologique fait d'amalgames et de rejets unilatéraux. Pis encore: d'autres leurs disent ce qu'ils doivent penser ou ne pas penser, dire ou ne pas dire, croire ou ne pas croire. C'est pour cela que, tous ensemble, nous devons mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, en libérant la parole. Et pour ce faire, Ni Putes Ni Soumises vous propose un projet éducatif articulé autour du respect. Respect mutuel. Respect de l'autre et respect de moi-même, en interaction. Pour participer à tisser ce lien, cette cohésion sociale, nous travaillons à la version belge du «**Guide du Respect**», actuellement édité par nos amis français.

Ce petit livre est rédigé par des militants de Ni Putes Ni Soumises, des avocats, des psychologues, des enseignants, des assistants sociaux. Elaboré à partir de témoignages recueillis auprès de jeunes filles et de garçons, il est divisé en trois parties: sexualité, traditions, violences. Il déconstruit les idées reçues, donne des réponses pratiques, concrètes, juridiques, et oriente vers les associations qui peuvent assurer une prise en charge. Nous allons en adapter la partie juridique et les adresses utiles sur le terrain belge. Ensuite, nous allons mettre ce guide à disposition de toutes les structures associatives et éducatives.

Mesdames et Messieurs, il est nécessaire d'effacer les frontières qui séparent les deux sexes pour instaurer le respect mutuel. Les murs érigés par les traditions et les préjugés creusent les fossés entre les hommes et les femmes et entretiennent l'inégalité entre eux. Cette séparation est nourrie par des idées intégristes, des idées totalitaires, des idées fascistes, qui menacent nos droits, instrumentalisent nos différences et notre diversité pour instaurer une stratégie de conflit. Ces murs-là ne tomberont pas si l'on adopte une stratégie démissionnaire du type «tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil, et ne parlons pas de ce qui fâche». Car ce qui détruit le lien social, ce ne sont pas seulement les destructeurs, mais aussi les passifs et les relativistes.

En effet, tout nous démontre que ce sont les murs érigés entre les populations, entre les femmes et les hommes qu'il faut démonter activement. La seule limite commune à cet échange, c'est le contrat social que nous partageons. Tel un garde-fou, il nous protège mutuellement, chacune et chacun, des dérives et des oppressions. C'est pourquoi, à travers nos pôles d'intervention, à travers nos antennes de terrain, nous voulons rendre la parole à celles et à ceux que la peur empêche de s'exprimer. Nous voulons alerter l'opinion et les pouvoirs publics pour briser l'omerta... pour que plus personne ne puisse dire demain: «on ne savait pas!»

Laïcité, Égalité et Mixité constituent les principes clés de notre combat, car elles sont les garantes de la cohésion sociale et de l'égalité de toutes et de tous devant la loi. En Belgique, comme partout en Europe, l'heure est venue de briser le silence et l'indifférence, de se mobiliser, d'agir.

«Cohésion sociale, enjeux ici et ailleurs»

Mon expérience personnelle avec les mutilations génitales féminines (MGF)

Je suis venue en Belgique du Sénégal dans les années '80. Je ne savais ni lire ni écrire, j'ai appris au Collectif Alpha à Saint-Gilles où j'ai obtenu mon CEB. Comme sujet à approfondir pour réaliser mon "chef-d'œuvre", j'avais choisi une question qui me touche beaucoup: pourquoi les femmes dans 28 pays d'Afrique subissent-elles les mutilations sexuelles? Je voulais confronter ce qu'on m'a raconté à Dakar, dans mon village notamment, en faisant des recherches ici. Je me suis rendue compte qu'il n'y a rien de solide sur quoi se baser pour justifier les MGF qui sont imposées aux femmes. Par la lecture, les recherches que j'ai faites, j'ai réalisé que le droit des femmes était bafoué: avoir subi l'injustice, l'infibulation, des mutilations qui ne reposent sur rien, ni du point de vue scientifique, ni du point de vue religieux. J'ai été infibulée à 7 ans et mariée à 12 ans, c'était un mariage forcé avec un homme de 33 ans mon aîné. J'ai eu une première fille à 14 ans, en tout j'ai six enfants, quatre filles et deux garçons. Mes deux filles aînées ont, comme moi, subi les mutilations. J'ai refusé que l'on touche aux deux autres en menaçant: «Si on les touche, je brûle les cases!». On m'a prise pour une folle, on m'a dit qu'on n'allait pas me suivre dans tout ça. C'est une tradition perpétrée généralement par les femmes, qui dépend du choix des parents du mari, des oncles et tantes, beaucoup plus influents sur la vie des enfants que la mère. Ce sont eux qui décident si on le fait ou non. Ne pas faire comme les autres signifie un risque de marginalisation et de rejet. La seule vraie raison qu'on a pu me donner pour les mutilations génitales, est que cela enlève le plaisir sexuel de la femme qui ne cherchera pas à aller avec d'autres hommes; c'est diminuer la sexualité de la femme. Cela n'a rien à voir avec les mythes que l'on raconte aux filles.

Il fallait que j'arrive à aborder le sujet sans tout prendre sur le cœur, avec le recul nécessaire, en récoltant des informations et en les analysant, en étant active. J'ai suivi des formations à Paris, à GAMS ("Groupement d'hommes et de femmes africains et européens pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines"), pour apprendre comment parler aux femmes de l'intimité de la personne, des enfants qui risquent d'être envoyés en Afrique pour y être excisés. On n'a pas de preuve concrète que cela se pratique en Belgique, même si on sait que cela se fait; en France il y a déjà eu des jugements. J'ai cherché des amies, des personnes pour créer une association en Belgique. J'ai obtenu l'accord de GAMS en France pour que notre association porte le même nom: GAMS Belgique existe depuis le 26 juillet 1996. Cela fait dix ans maintenant que nous existons. Au début, l'association se trouvait dans l'appartement privé de ma fille, puis elle s'est développée, nous avons contacté Sentiers d'Afrique à qui nous avons sous-loué des locaux, avant d'avoir les nôtres. Mais le bâtiment est vendu et nous allons devoir déménager. Nous cherchons 400 m2 pour accueillir nos activités. L'expérience de GAMS Belgique m'a fort enrichie sur le plan personnel, sur le plan de l'engagement.



PAR KHADIDIATOU DIALLO



GAMS BELGIQUE CONTRE LES MGF

GAMS Belgique fait partie du CI-AF ("Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants") créé en 1984 à Dakar, à l'issue d'un séminaire sur les MGF, pour abolir les mutilations sexuelles, lutter contre les tabous alimentaires et le mariage forcé. Vingt-huit pays y participent, qui ont chacun un comité national indépendant subsidié pour faire du lobby, pour qu'il y ait des lois contre les mutilations génitales féminines. Quatorze pays africains¹ ont déjà voté des lois applicables et il y a eu des condamnations: des exciseuses et des parents ont été condamnés à Dakar, par exemple.

Mais cela a des conséquences: la tendance maintenant est de pratiquer les MGF de plus en plus jeune, sur les nourrissons! Or les MGF font partie d'une initiation, de la préparation de la jeune fille à se marier, pratiquée entre 7 et 12 ans en moyenne. C'est une coutume très ancrée dans la vie des communautés, transmise de mère à fille, liée aux rites de passage car, en même temps, on vous apprend le respect de la famille, des aînés, des futurs beaux-parents. C'est une éducation de la vie future, où l'on est initié aux soins traditionnels par les plantes, pour ses enfants plus tard, c'est une préparation psychologique pour devenir une femme et une mère, savoir qu'on va vivre dans une autre famille après avoir quitté la sienne. Aujourd'hui, on prend l'enfant dès le 7e jour de la naissance, le jour du baptême, en réaction aux campagnes anti-mutilations, cela n'a plus rien à voir avec cette préparation à la vie future.

GAMS Belgique tourne avec 5-6 personnes, salariées et bénévoles. Nous collaborons étroitement avec l'ONE pour que les petites filles soient auscultées systématiquement afin de vérifier si elles ont subi des mutilations. Dans les pays occidentaux, des petites filles originaires des pays

où l'on pratique les MGF sont victimes de mutilations sexuelles. Les familles font appel à une exciseuse expatriée ou envoient leurs filles pendant les vacances dans leur pays d'origine, pour qu'elles y soient excisées.

Il existe différentes variantes de MGF: la "Sunna" (ou clitoridectomie) qui, malgré son nom, n'a rien à voir avec l'Islam où il est question des garçons, pas des filles. A cela peuvent être associées l'excision et l'ablation des petites lèvres, des grandes lèvres et l'infibulation, qui consiste à rétrécir l'orifice jusqu'à la taille d'une tête d'épingle. Cette dernière empêche l'urine et le sang des règles de passer. Tout rapport sexuel fait mal, ouvre la cicatrice. La douleur est constante et les veines sectionnées ne peuvent être réparées. Il n'existe, à ma connaissance, pas de vraie reconstitution. On peut défibuler (recoudre les grandes lèvres pour que la peau ait un aspect plus normal). On m'a dit qu'on peut réparer le clitoris en France, mais je n'ai pas pu vérifier cela; cela me semble impossible à croire.

En Afrique, on défibule pour que l'accouchement soit possible, rarement dans des conditions d'hygiène acceptables, ce qui occasionne beaucoup de risques tant pour la mère que pour l'enfant (le taux de mortalité en Afrique est le plus haut au monde). En Belgique, on a tendance à pratiquer systématiquement la césarienne. Nous avons édité une brochure, diffusée par le Ministère de la Santé, prônant la défibulation plutôt que la césarienne. De nombreux problèmes de santé spécifiques aux MGF demandent que nous soyons attentifs: l'infibulation provoque notamment des problèmes aux reins, la stérilisation des trompes qui s'abîment, car l'intérieur du corps est tout le temps humide. Il y a beaucoup d'infections avec risque de

1. Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Kenya, Togo, Tchad, République Centre Africaine, Ghana, Mauritanie, Niger, Tanzanie, Sénégal...

septicémie et de décès de la petite fille ou de la femme. Au niveau des chiffres: 80 % des MGF sont des excisions et 20% sont des infibulations.

LES ACTIONS EN BELGIQUE

Notre action consiste à faire de la prévention en Belgique, à sensibiliser et informer sur les conséquences physiques et psychologiques et sur l'inutilité de pratiquer les mutilations génitales qui doivent complètement disparaître. Une loi en Belgique interdit la mutilation et des interdictions existent aussi dans certains pays d'Afrique.

Nous accueillons principalement des femmes ayant subi des MGF, auxquelles nous proposons un soutien personnalisé ainsi que des activités favorisant l'entraide et l'insertion professionnelle et la gestion de la vie quotidienne: gestion d'un budget, alphabétisation, initiation à l'informatique, cours de peul, de couture, informations spécifiques sur la santé. Nous sommes en attente de locaux pour la coiffure et la cuisine, car il y a beaucoup de demandes.

Nous voulons valoriser les femmes sur le plan psychologique et les aider à trouver du travail, avec la volonté d'être reconnus comme préformation. Les rencontres se font par le bouche-à-oreille, via Internet, par des animations dans les écoles, des associations qui rencontrent des femmes issues des pays concernés par les MGF, qui ont besoin d'aides médicale et psychologique spécifiques. Nous relayons vers des médecins, des psychologues et sensibilisons les professionnels de la santé aux MGF. Le Centre Exil est spécialisé en ce domaine, aussi Famille Heureuse. Certains hôpitaux pratiquent la défibulation: l'AZ-VUB, Saint-Pierre, Saint-Luc, Saint-Étienne.

C'est difficile de montrer les conséquences des mutilations sur la vie, la santé des femmes et des enfants. Nous bénéficions des films fournis par le Comité Inter-Africain et il y a maintenant le documentaire de Violaine de Villers, **"Mon enfant, ma sœur songe à la douleur"**, réalisé en 2005 et coproduit par le Centre Vidéo de Bruxelles et la RTBF, qui montre le travail accompli sur le terrain. Pour toucher les jeunes avec un support adapté, nous avons édité une BD, **"Diariatou face à la tradition"**, qui raconte l'histoire d'une jeune belgo-sénégalaise confrontée à la menace des MGF lors de ses vacances dans le pays d'ori-

gine de sa mère. Cette BD a été financée par le programme Daphné de la Commission Européenne. Depuis 2005, nous informons les primo-arrivants à la demande du Centre de l'Égalité des Chances. C'est un contrat à mi-temps qui s'arrête maintenant. Nous sommes allés au Petit-Château, au Centre de Vottem, au centre de la Croix-Rouge (où Violaine de Villers a tourné son film) et nous avons organisé des réunions avec de jeunes professionnels de la santé. On a aussi organisé une formation pour la Police fédérale, pour qu'elle sache réagir en cas de plaintes. On aimerait trouver des fonds pour sensibiliser le Commissariat général de Police. Un colloque a été organisé en 2003 et un autre est prévu pour 2007, où différents pays seront invités à participer. Cette année, Marie Arena nous octroie un subside de 30.000 euros (contre 18.000 l'an passé) et nous avons obtenu un plan Rosetta pour un mi-temps à la coordination, car j'aime personnellement être sur le terrain avec les femmes, plutôt qu'en train d'écrire des rapports. Il nous faut quelqu'un qui sache comment fonctionne une asbl et comment chercher des subsides. Nous aimerions entrer dans l'éducation permanente qui est notre principal axe de travail.

LES ACTIONS EN AFRIQUE

Par rapport à l'Afrique, nous avons un projet-pilote, initié par des japonais et des germanophones, qui ont cherché des fonds pour des initiatives de terrain. Une demande a été introduite auprès de la coopération belge, pour sensibiliser les gens dans mon village, à Vélingara, qui se trouve à 600 kilomètres de Dakar, pour reconverter les exciseuses.

Ce métier est généralement pratiqué par des femmes, parfois par des hommes comme au Niger, cela dépend des pays. Au village elles sont 13 femmes, âgées de 35 à 60 ans. Une cellule du Ciré joue l'intermédiaire pour favoriser l'essor économique du village, par la culture des légumes, la gestion par un comité d'une machine pour piler le mil. Cela allège les tâches des femmes qui ne doivent plus le faire à la main et pourront alors suivre des formations. Des cours d'alphabétisation sont donnés pour aider à gérer des projets, l'argent et l'accès à la connaissance qui signifie aussi apprendre à devenir critique, à analyser ce qu'on nous raconte. Le micro-crédit

«Cohésion sociale, enjeux ici et ailleurs»

permet la disponibilité d'argent à faible intérêt. Cinq personnes, doyennes de la Communauté des exciseuses vont symboliquement reprendre les couteaux servant à pratiquer les MGF.

Les exciseuses pourront choisir un autre métier, suivre des cours d'alphabétisation, travailler dans la savonnerie, la couture, la teinturerie, faire du commerce de cacahuètes, de pâte d'arachides qu'elles auront elles-mêmes cultivées... Elles vont devenir gestionnaires dans des domaines qu'elles connaissent, qui existent au village, mais où elles vont se perfectionner et apprendre l'autonomie. On doit pouvoir leur montrer qu'elles peuvent mieux gagner leur vie qu'en excisant.

Un accord a été pris avec le chef du village: on apporte des fonds à condition qu'à une certaine date il n'y ait plus d'excision. Un médecin, financé par nous, va au village tous les 3 mois vérifier sur place. Mais il y a le problème de la marginalisation: il faut trouver des fonds pour la formation professionnelle et l'alphabétisation. L'ignorance fait qu'on est facilement manipulé, au niveau du rejet de l'autre, en véhiculant l'idée qu'une fille non coupée n'est pas propre, qu'on ne peut pas comme enfant jouer avec elle.

Au niveau européen, il y a la volonté de créer un centre de formation pour ces filles. On doit constituer une étoile qui se propage dans le village, puis au-delà. En février-mars, le projet de coopération touche à sa fin, nous cherchons des fonds pour continuer. Il faudrait 70.000 euros pour couvrir 5 années d'actions et nous devons remplacer la camionnette qui permet au médecin de se rendre au village.

Depuis 2005 et jusqu'à janvier 2007, Couleur Café finance des pièces de théâtre ambulant au Burkina Faso pour sensibiliser le public. Le théâtre va de village en village, fait participer les gens, joue sur l'humour aussi pour conscientiser à la question des mutilations. Cela répond à la curiosité générale, au pourquoi parle-t-on de tout ça: "Ma femme, ma sœur sont mortes en accouchant, est-ce dû à cela? On ne savait pas..." De petites filles meurent suite à une hémorragie lors de l'excision et cela n'a rien à voir avec la sorcellerie ou la magie noire! C'est la même lame de rasoir pour tout le monde, non stérilisée, ce qui favorise la transmission du sida et d'autres maladies graves comme le tétanos, l'hépatite B et l'hépatite C. Les mutilations étaient pratiquées déjà avant Jésus-Christ,

pour soumettre la femme: 2 millions de femmes sont concernées tous les ans. Un rapport final sur les actions menées au Burkina Faso est prévu pour décembre.

LA QUESTION DE LA LAÏCITÉ

J'ai eu une éducation musulmane et je suis pour la liberté de choix et d'expression: on doit pouvoir choisir sa vie, on ne peut rien nous imposer. A un certain moment dans ma vie, je ne croyais plus en rien, j'étais révoltée par ce que l'on nous faisait subir comme souffrances, et je n'étais pas bien dans ma peau. Je condamnais sans savoir, alors que les MGF n'ont rien à voir avec la religion. Après mes recherches, j'ai repris ma foi et je me sens bien, car je suis libre de mes choix. Je vis avec un homme non croyant, lui aussi libre de choisir sa religion, il ne s'est pas reconverti pour moi. Les deux enfants que j'ai avec mon mari belge n'ont pas été inscrits au cours de religion mais de morale. Ils choisiront eux-mêmes plus tard.

Au Sénégal, on fait passer les MGF comme une exigence de la religion, alors qu'on ignore tout du Coran là-bas. On apprend quelques prières, sans savoir lire et écrire et comprendre ce qu'on récite. Les MGF étaient pratiquées bien avant l'existence des religions monothéistes. On justifie des choses horribles au nom de la religion, à nous de laver notre linge! Le port du voile n'est pas une obligation non plus; emballer le corps d'une femme est un mensonge.

J'ai rencontré mon mari à un mariage en Belgique et c'est grâce à son revenu de professeur en sciences appliquées à l'université que je peux entreprendre mes actions. Lui va à vélo au travail pour me laisser la voiture que nous utilisons pour GAMS-Belgique. Il me donne totale liberté pour mon engagement. J'ai une grande chance de l'avoir rencontré: j'ai gagné ma liberté. Maintenant tous mes enfants sont ici. Ma fille aînée est venue à l'âge de 13 ans.

En Afrique les choses bougent. Au Mali, où je suis allée en 2005, j'ai vu un imam dire qu'il ne voulait plus que l'on fasse le lien entre les MGF et la religion. Il a même entrepris une marche de village en village, un pèlerinage, pour porter cette parole. Le Mali est un pays où il était impensable de parler de ces questions il y a quelques années encore. Il y est maintenant question d'édicter une loi interdisant la pratique des MGF.

Croyance et liberté de conscience: sphère publique, sphère privée

Tout homme, toute femme est libre de croire ou de ne pas croire. Croire est un choix personnel de caractère éthique et non pas politique. Autrement dit c'est un acte qui relève de la sphère privée et non de la sphère publique. En disant cela, j'ai l'impression d'enfoncer une porte ouverte. En réalité, la porte n'est pas si ouverte que cela.

En matière de croyance religieuse, en particulier pour ce qui est de l'Islam contemporain, deux conceptions s'opposent radicalement. D'un côté la conception politique, de l'autre côté la conception spirituelle. La conception politique, c'est ce qu'on appelle l'islamisme. Cette conception politique constitue à mon sens une perversion des valeurs coraniques essentielles. Au contraire, l'autre conception, la conception spirituelle, apparaît authentiquement coranique. Elle relève, pourrait-on dire du champ naturel de l'Islam, parce que, c'est cette conception spirituelle qui seule est fidèle à l'esprit du Coran.

Croire, être en l'occurrence musulman, adhérer à l'Islam, c'est avoir la foi. Or, la foi – dans l'Islam en particulier – est une démarche qui procède de la dimension intérieure de l'homme, de son cœur, de son âme, de sa plus profonde intimité, de son humanité, de sa conscience, de son libre-arbitre et de sa raison. C'est ce que dit le Coran. Croire c'est choisir. C'est se déterminer au plus profond de soi-même, face à l'absolu, au divin. La foi ressort par conséquent de la sphère la plus personnelle, la plus essentielle et la plus privée qui soit.

Être musulman est donc de toute évidence une démarche spirituelle, un choix à caractère éthique et non politique. L'Islam postule une éthique. Et cette éthique est – ou devrait être – une éthique pacificatrice.

Étymologiquement le mot *islâm* dérive de la racine *slm* qui dans toutes les langues sémitiques connote l'idée de paix, l'Islam étant la pacification de l'homme avec lui-même, avec le divin et surtout avec ses semblables. La racine a donné *salâm* (paix, *shalom* en hébreux), mot que

les musulmans utilisent pour se saluer selon la formule consacrée *as-salâ mou 'alaïkoum*: la paix soit avec vous.

En ma qualité de musulman, j'affirme que mon adhésion à l'Islam n'est en aucune façon un engagement à caractère politique mais bien un choix à caractère foncièrement intime et privé. En tant que laïc, en tant que libre-exaministe, j'adhère au principe du libre examen et je revendique le droit d'interpréter le texte fondateur en toute liberté. Le Coran m'en offre et la possibilité et l'invitation.

Je cite le Coran:

«Nous l'avons fait descendre en forme de Coran arabe, escomptant que vous raisonnez.

Dis: "Ceci est mon chemin. J'appelle à Dieu dans la clairvoyance (la lucidité), moi et tous ceux qui me suivent".» (XII, 2, 108)

Selon un hadith (un propos rapporté du Prophète) de Muslim, *Çahîh*, II, p. 183, le Prophète aurait revendiqué son droit au doute, à l'instar d'Abraham, qui avait demandé à Dieu de lui montrer comment il ressuscitait les morts (II, 260).

Pour ma part, j'adhère sans la moindre réserve à la conception française de la laïcité selon laquelle l'État est totalement incompétent en matière religieuse et la religion totalement incompétente en matière politique et publique. C'est ce que les Français appellent le principe républicain de la double incompétence. En vertu de ce principe, l'État laïque veille à la liberté des cultes sans en privilégier aucun.

À mes yeux, l'Islam est avant tout une éthique, c'est-à-dire



PAR ALI DADDY

pour parler comme le Coran «une guidance pour ceux qui veulent se prémunir» (II, 2). D'entrée, le Coran pose les fondements de cette éthique islamique qui s'inscrit dans une culture: celle du monothéisme. On ne saurait en effet être musulman sans intérioriser l'héritage juif et chrétien.

Je cite le Coran:

«Dites: *“Nous croyons en Dieu et en ce qui est descendu sur nous, en ce qui est descendu sur Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les Lignages, en ce qui fut donné à Moïse, à Jésus, fut donné aux prophètes de la part de leur Seigneur. De tous ceux-là nous ne séparons pas un seul”*» (II, 136).

De même, on ne saurait être musulman européen, sans revendiquer également l'héritage de la laïcité, de la démocratie, des lumières et du libre examen. Ni surtout sans instaurer un dialogue véritable et sincère avec les autres. L'essentiel n'est pas de revendiquer sa foi mais «d'agir bellement» comme nous le rappelle sans cesse le Coran.

Quiconque entend instrumentaliser le Coran au service d'un projet de domination politique choisit la voie de la dénégation au mépris de l'invitation coranique à suivre «*le chemin de rectitude*» (I, 6).

Le Coran invite son lecteur à passer «*des ténèbres vers la lumière*» (II, 257). Vouloir voir clair, c'est en appeler à la réflexion et à la raison critique, à l'opposé de l'obscurantisme.

Par obscurantisme j'entends une lecture aveugle, littérale, sclérosée, archaïque et réductrice du Coran qui refuse la lumière de l'esprit, de la raison et de la libre interprétation, ou pour le dire autrement du libre examen. L'obscurantisme est le choix de ceux que le Coran nomme dans la belle traduction de Jacques Berque les dénégateurs, ceux qui toujours nient les injonctions coraniques de la guidance éthique du bel-agir.

Le Coran donne une définition métaphorique de Dieu même en tant que «lumière des cieux et de la terre». La sourate IX condamne ceux qui veulent éteindre cette lumière du souffle misérable de leur bouche. Et qui donc sont-ils? Les dénégateurs, ou réfractaires à la Vérité. Ne prennent-ils pas figure, en l'occurrence, d'obscurantistes,

d'intégristes? Aussi bien dans le cours des siècles, et singulièrement aujourd'hui, l'obscurantisme, l'intégrisme, ne consiste-t-il pas à tenter d'éteindre cette lumière de Dieu? De prétendre faire d'un texte universel, une somme de slogans communautaristes? De transformer une épopée spirituelle en un vulgaire traité du licite et de l'illicite? Bref, de vouloir transformer la braise en cendres?

Pour le Coran, la semblance de ces dénégateurs «est comme de mener à grands cris (un bétail) qui n'entend que l'appel ou l'invective: sourds, muets, aveugles, incapables sont-ils de raisonner!» (II, 171).

Le hadith quant à lui nous dit: «*L'encre des savants est plus précieuse que le sang des martyrs*».

Pratiquer cette lecture vivante, contemporaine et critique (structuraliste) du Coran induit plusieurs conséquences fondamentales:

- Le principe de liberté de conscience

Le Coran déclare:

«*Point de contrainte en matière de religion*» (II, 256) et «*Que croie qui veut et que dénie qui veut*» (XVIII, 29).

- Le principe de la responsabilité individuelle
- Chacun doit de façon impérative répondre individuellement de ses actes. Le Coran l'affirme de manière implacable:

«*Celui qui aura fait l'équivalent du poids d'un atome de bien le verra, celui qui aura fait l'équivalent du poids d'un atome de mal le verra*» (XCIX, 7-8).

On peut difficilement être plus explicite.

- Le principe du respect d'autrui
- «*Humains, Nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle. Si Nous avons fait de vous des peuples et des tribus, c'est en vue de votre (re)connaissance mutuelle*» (XLIX, 13).

On ne saurait mieux inciter au dialogue interculturel.

- L'exigence éthique du bel-agir

L'éthique coranique est avant tout celle du bel-agir (*ihsân*). Inlassablement, de sourate en sourate, le Coran recommande cette parfaite irradiation des conduites humaines par l'éternelle beauté. Le Prophète Muhammad a dit «*Dieu est beau et aime la beauté. Lorsque vous posez un acte faites-le bellement*».

Croyance et liberté de conscience: sphère publique, sphère privée



Et le Coran de préciser:

«Dieu aime les bel-agissants» (III, 134).

«Appelle au chemin de ton Seigneur par la sagesse et l'édification belle. Discute avec les autres en leur faisant la plus belle part. Du reste, ton Seigneur est seul à savoir qui de Son chemin s'égare, et à savoir qui bien se guide» (XVI, 125).

Le bel-agissant se guide sur la voie de rectitude et le dénégateur, autrement dit l'intégriste, se fourvoie sur la voie tortueuse du totalitarisme. Il se crée sa propre théologie négative, réductrice, particulariste et prétentieuse. Il érige sa propre singularité en modèle dogmatique, en vérité absolue qu'il entend imposer par la force, la violence ou le terrorisme.

En revanche, le Coran, message universel, est extrêmement exigeant pour l'homme. Il ne se satisfait pas de faux-semblants. Il attend de l'homme qu'il donne le meilleur de lui-même à chaque instant, qu'il considère son prochain comme un miroir de lui-même.

Cet appel est tellement fort dans le Coran que c'est non seulement l'homme et la femme qui sont invités à agir bellement mais que Dieu s'impose cette injonction à Lui-même. «Dieu s'assigne à Lui-même la miséricorde» (VI, 54) dit le Coran, c'est-à-dire qu'Il choisit d'aimer et de comprendre l'homme et la femme, ses créatures!

Comment peut-on, face à cette déclaration d'amour, commettre au nom de Celui qui la prononce, le moindre acte de barbarie? Le vrai problème me semble-t-il c'est qu'il faut inlassablement expliquer le Coran avant tout aux musulmans eux-mêmes! Ce qui n'est pas le moindre des paradoxes.

Tel est le message d'un Coran au service de l'humain que d'aucuns s'ingénient à présenter sous les traits d'un Islam cruel, grimaçant et ennemi de l'humanité. Il faut reconnaître que, depuis la révolution iranienne, une certaine actualité politique alimente cet amalgame.

Le christianisme lui aussi a connu des périodes noires (songeons aux bûchers de la sainte Inquisition, à la Colonisation, ou encore au Ku-Klux-Klan et à l'Allemagne nazie) et il présente aujourd'hui encore des visages peu reluisants: les commandos anti-avortement par exemple ou la croisade anti-préservatif en Afrique alors que le Sida menace de toute part. Mais viendrait-il à l'idée de quiconque d'oser réduire le

christianisme aux prises de position de ses factions extrémistes? De même l'Islam doit être considéré dans la diversité de ses courants. Donc sans manichéisme, et sans angélisme.

L'ISLAM EUROPÉEN

L'Islam, qu'on le veuille ou non, est devenu un fait européen. On ne peut plus le considérer comme un corps étranger à l'Europe, à sa culture et à son histoire. Il fait désormais partie des meubles par la présence de millions de musulmans sur le sol européen.

Il s'agit de gens qui dans leur très grande majorité adhèrent à la fois aux valeurs spirituelles du Coran et à celles de la démocratie et des droits de l'Homme.

Il n'en demeure pas moins que l'autre forme d'Islam – l'islamisme – s'ingénie à instrumentaliser politiquement le Coran pour lui faire dire le contraire de ce qu'il est, c'est-à-dire une éthique du bel-agir.

L'Islam est une chance pour l'Europe qui peut y trouver une opportunité de s'ouvrir sur le monde, de devenir plus cosmopolite, plus universelle et de renouer avec ses racines andalouses.

Pour réussir ce pari sur l'avenir, il faut privilégier une approche éclairée et critique du Coran comme fondement d'un Islam européen en parfaite adéquation avec les valeurs fondatrices de l'Occident (la critique, les lumières et la laïcité).

En affirmant cela, je m'inscris en faux par rapport au discours islamiste qui est notamment celui de certains États (saoudien, iranien ou afghan) qui tous instrumentalisent le texte fondateur pour asseoir et imposer un pouvoir politique non démocratique.

D'aucuns objecteront que mon discours n'est pas représentatif et que je suis isolé. Je maintiens malgré tout que le Coran est avant tout une éthique, un catalogue de valeurs au même titre que l'Évangile, la Torah ou encore les valeurs des lumières.

Je suis persuadé que c'est cette approche du Coran, et elle seule, qui est indispensable pour jeter les bases d'une Europe pacifique, interculturelle, riche de toutes ses diversités. Une Europe du mieux vivre ensemble que je suis loin d'être le seul à appeler de mes vœux.



Atelier I

«Cohésion sociale et cohérence de terrain»



Introduction à la discussion

Par cohésion sociale, on entend «l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales.

Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire et du travail en réseau».



Ces phrases demandent du souffle. Surtout la première, qui fonde et oriente l'action sociale poursuivie. Il faut la relire plusieurs fois avant d'y voir clair. Elle manque de respiration. Dégageons dès lors sa structure, pour introduire cet atelier. Il ne s'agit pas de faire de la grammaire, mais d'interroger le potentiel d'effectivité d'une politique déclarée, c'est-à-dire d'identifier les changements qu'elle veut se donner les moyens de réaliser.

La présentation jointe en annexe s'appuie sur une grille de lecture simple pour décortiquer l'action poursuivie par la politique de cohésion sociale:

- Quels sont les **objectifs**? C'est la question qui concerne le décideur et le financier.
- Quels sont les **moyens**? C'est la question qui concerne les acteurs de terrain.
- Quels sont les **résultats** escomptés? C'est la question qui concerne les bénéficiaires des actions menées par les associations.

Les réponses à ces questions nous aideront

- à relire les dispositions du décret du 30 avril 2004 concernées;
- à relire les orientations énoncées (le cas échéant) dans les objectifs prioritaires 2006-2010;
- à assortir ces textes de questions et de remarques («mais, au fond, qu'est-ce que ça veut dire?»).

OBJECTIFS

Le décret en énonce deux:

- permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu;
- contribuer à assurer l'égalité des chances et des conditions, ainsi que le bien-être économique, social et culturel.

Que ciblent ces objectifs? Tout à la fois. Pour y voir plus clair, on peut se poser les questions de la méthode **S.M.A.R.T.** qui sous-tendent toute définition d'objectifs, et par exemple:

- **Spécifiques:** "qu'est-ce qui différencie la politique de cohésion sociale de celle visant par exemple l'insertion par le travail, si l'objectif est d'assurer l'égalité des chances?"
- **Mesurables:** "combien de personnes doivent se porter mieux en 5 ans grâce aux politiques de cohésion sociale? Et comment mesurer ce vivre mieux?"
- **Atteignables:** "quels critères pour permettre d'affirmer que la politique et les objectifs prioritaires de cohésion sociale ont été atteints?"
- **Réalistes:** "quel rapport entre objectifs et moyens disponibles?" En d'autres termes: quelles priorités compte tenu des moyens limités?
- **Temps:** "quel planning pour améliorer la cohésion sociale en 5 ans?"

MOYENS

Le décret et les Objectifs Prioritaires 2006-2010 suggèrent des domaines d'action (lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale, l'intégration sociale, l'interculturalité, l'accompagnement scolaire, l'accueil primo-arrivants, etc.) ou des méthodes d'action (action communautaire, travail en réseau, égalité hommes-femmes, etc.). Mais ils n'indiquent pas de priorité entre les actions à soutenir pour atteindre les objectifs préalablement fixés. Les

acteurs disposent donc d'un cadre, non pas d'une direction.

Difficile, dans ces conditions (et par exemple), de distinguer entre les actions que l'on a plutôt intérêt à mener

- **en partenariat:** des acteurs peuvent devenir partenaires lorsque, seuls, ils n'ont pas les moyens de réaliser leur action. Ils définissent alors à plusieurs l'action à mener conjointement par un partage bien compris de leurs ressources respectives – et ils définissent cette action conjointe avant qu'elle ne soit entamée;
- **en synergie:** chaque acteur reste seul maître à bord de son projet, mais le rapprochement avec d'autres acteurs peut accroître les effets cumulés de leurs actions, sans que cette synergie ne soit une condition préalable et sine qua non pour le succès de l'action;
- **en réseau:** un réseau n'est généralement pas lié à l'exécution d'un projet; il sert plutôt à accroître les connaissances opérationnelles de l'acteur, généralement chargé de mener plusieurs actions dans divers domaines (c'est pourquoi il peut être membre de divers réseaux). La mise en réseau peut être un projet en soi, mais il faudra alors poser la question de savoir en quoi les bénéficiaires des actions de cohésion sociale s'en porteront mieux.

Le Décret ne stipule pas, non plus, quels types d'acteurs autres qu'associatifs (par exemple, les entreprises, les églises, les mosquées, etc.) peuvent structurer un partenariat, renforcer une synergie ou alimenter un réseau pour accroître les effets des actions de cohésion sociale programmées.

BÉNÉFICIAIRES

Qui doit bénéficier des actions que les associations de terrain mènent pour réaliser les objectifs prioritaires que les responsables politiques auront définis?

Apparemment, le Décret du 30 avril 2004 n'a voulu oublier personne. Mais les objectifs stratégiques 2006-2010 ne ciblent pas de groupes prioritaires qui, forts des résultats de l'action menée, permettraient (plus que d'autres) d'accroître substantiellement (en maximisant le potentiel des moyens limités) la cohésion sociale en Région bruxelloise.

Atelier I «Cohésion sociale et cohérence de terrain»



D'autres enjeux affectent la cohésion sociale en termes de bénéficiaires des actions à mener. Par exemple, la présence de populations importantes, constituées de personnes migrantes fort peu captives (qui vont et qui viennent) pose question: comment faire cohésion avec elles? Aucune injonction n'est donnée par le décret, quant à l'utilisation des ressources sociales spécifiques de ces populations (leurs journaux, leurs sites Internet, leurs lieux de réunion ou de rassemblement, leurs réseaux d'entraide etc.), qui permettraient pourtant d'accélérer des processus d'inclusion.

CONCLUSION

Beaucoup de choses méritent donc d'être clarifiées, de manière à pouvoir opérer des choix sur des actions prioritaires dont les effets sont mesurables.

En attendant, il semble que l'on doive se satisfaire d'une présomption générale, qui reviendrait à dire que réaliser la cohésion sociale,

- c'est faire en sorte que «ça colle» dans notre société en Région bruxelloise,
- c'est faire plus que ce que la simple addition d'autres actions subsidiées (pour assurer l'égalité des chances, lutter contre l'exclusion, promouvoir le vivre ensemble, etc.) ne permettrait d'engranger.

Tout ceci mérite vraisemblablement débat, bien au-delà de cet atelier qui permet de l'amorcer.



Comment peut-on promouvoir la diversité, accueillir les convictions, les croyances et les sensibilités les plus différentes et, en même temps, affirmer le caractère intangible des valeurs d'égalité, d'émancipation, de mixité et de liberté individuelle et collective qui rendent ce «vivre ensemble» possible?



Pour lancer le débat au sein de cet atelier, deux questions ont été proposées, deux questions au travers desquelles la promotion des valeurs du «vivre ensemble» pourrait être envisagée. Dans une ville comme Bruxelles, elles se posent de façon très actuelle et très sensible.

1. A L'ÉCOLE

On pourrait croire que, en matière de cohésion sociale, de cohabitation harmonieuse de communautés différentes, tout est acquis et que les lois et les décrets garantissent enfin le respect d'un certain nombre de valeurs fondamentales. En effet, à côté des pouvoirs publics, les associations ont multiplié les actions en vue de la promotion de ces valeurs. A Saint-Gilles, on ne dénombre pas moins de quarante associations dont certaines existent et oeuvrent depuis plus de vingt ans. Il est cependant des secteurs où beaucoup de progrès restent à accomplir, à l'école notamment qui devrait être le creuset où se fondent les différences, où se réalisent l'intégration de tous, à un moment où les esprits ne sont pas encore figés, bétonnés par les clichés et les préjugés. C'est bien ce que tentent effectivement de vivre un certain nombre d'écoles, au centre de l'agglomération bruxelloise principalement. Là, les langues, les cultures, les croyances se côtoient et pas mal d'enseignants exceptionnels y réalisent de remarquables prouesses pédagogiques pour assurer la coexistence heureuse de ces diversités. Mais il y manque un atout majeur, celui de la mixité sociale. L'école à Bruxelles est, on l'a déjà dit mais pas encore assez fort, «à deux vitesses»: il y a les «bonnes écoles» et les «écoles ghettos». Dans les premières, on ferme très tôt dans l'année les portes des inscriptions sous prétexte qu'il n'y a plus de place dans des classes préorganisées. Ou bien on n'y accepte que les enfants qui ont obtenu



leur certificat d'études de base avec un pourcentage élevé de points. De manière insidieuse et bien sûr inavouée, se crée ainsi une sorte «d'apartheid scolaire». On empêche par là, ou on freine considérablement, le désir légitime d'ascension sociale de nombreuses familles. Comment lutter contre ce type de discrimination?

Cette interrogation fondamentale sur la situation actuelle de l'offre scolaire a, en grande partie, nourri les discussions au sein du présent atelier. Des représentants nombreux des écoles de devoirs y sont intervenus. Ils s'interrogent sur leur propre rôle dans la promotion de la diversité: n'ont-ils pas, au-delà du soutien qu'ils apportent aux enfants, à effectuer des constats des besoins, à les faire partager en interpellant le monde politique? Ne doivent-ils pas eux-mêmes promouvoir la diversité au sein même de leurs équipes d'intervenants? Les associations qui ont en charge des écoles de devoirs, ne devraient-elles pas faire preuve de plus de militantisme et d'engagement politique? En définitive, ne doivent-elles pas davantage s'ouvrir aux autres secteurs du monde associatif, se décroiser? Plusieurs participants évoquent le besoin d'établir plus de liens avec les écoles fréquentées par les jeunes et avec leurs enseignants, d'agir en complémentarité avec elles. D'autres insistent sur la nécessité de travailler sur ce qu'on a en commun plutôt que sur ce qui différencie.

Quant au problème qui a lancé le débat sur les refus d'inscription, ce constat est aussi celui de plusieurs représentants d'associations. On rappelle qu'il existe à ce sujet des procédures et des instances de recours et qu'il faut aider les jeunes et leurs parents à y faire appel. Il faut forcer les portes. C'est un rôle à jouer par les associations et certaines y sont déjà attentives et effectuent souvent des démarches dans ce sens.

Deux voies d'action se dégagent de cette discussion: travailler «en interne» et «en externe». Et pourquoi dès lors ne pas organiser une journée de réflexion au sein même de la coordination des écoles de devoirs?

2. DANS L'ESPACE PUBLIC

La question de départ était formulée de la manière suivante: quelle offre citoyenne pour quel espace public?

Bruxelles est une ville de transhumance, une ville cosmopolite et multiculturelle. Mais comment cette réalité se traduit-elle dans la gestion de l'espace public et l'occupation des quartiers? Beaucoup de quartiers sont homogènes et portent la marque d'une occupation sociale précise et la mixité n'y est guère pratiquée. En ce domaine aussi on assiste à un phénomène d'évitement. Il arrive qu'on refuse de louer un logement à des personnes qui émargent au C.P.A.S. Les raisons économiques comme le coût des logements ne sont sans doute pas les seules qui amènent des groupes importants de la population à se concentrer dans certains espaces urbains que font fuir d'autres groupes. Ainsi se constituent de larges zones dans la ville où aucune mixité sociale ou ethnique n'est possible. Le danger d'une forme de ghetto est réel. N'a-t-on pas vu à Anderlecht, dans la même rue et en un an, s'établir six lieux de culte?

Cette question qui n'est pas sans rapport avec la précédente devrait, elle aussi, être au cœur de la réflexion sur la promotion du «vivre ensemble» au milieu des diversités ethniques, culturelles, religieuses, sociales et économiques. Un débat qui, faute de temps, n'a que peu été abordé ici.

Atelier III

«La gestion de la diversité: nouvelles compétences pour un nouveau métier»

CHRISTINE KULAKOWSKI & ROSE MARIE GEERAERTS



DOCUMENTS REMIS

- 1 «Peut-on mesurer Les compétences interculturelles? Une étude comparée France - Allemagne - Québec des styles d'apprentissage» de Christophe Barmeyer
- 2 «Manifeste pour l'action interculturelle» de Marc André (CBAI)

RESPONSABLES ET ANIMATRICES DE L'ATELIER

Christine Kulakowski, directrice du CBAI,
Rose Marie Geeraerts, directrice du CFS
Associée à la préparation et excusée:
Françoise Cambie, directrice du STICS

PARTICIPANTS

Étaient présents de nombreux participants et travailleurs du monde associatif à Saint-Gilles et en région bruxelloise. Étaient présents également un ou deux représentants de l'administration pour prendre contact et s'intéresser aux formations proposées.

Le groupe de participants était représentatif du monde associatif quant aux fonctions: responsables d'asbl, animateurs, formateurs, éducateurs et travailleurs sociaux. L'interculturalité était aussi représentée par certaines associations travaillant plus spécifiquement avec certains publics (ex. animatrice à Hispano-Belga, éducateur de rue dans le quartier gare du midi etc.).

CONDUITE

Les animatrices de l'atelier ont proposé à chaque participant de se présenter et de poser une question en relation avec la thématique de l'atelier.

Les questions ont ensuite été regroupées en thématiques avant que des pistes de réponses ne soient apportées par les animatrices de l'atelier.

Les thématiques qui ont été abordées sont les suivantes:

- Comment valoriser chaque individu au sein d'une équipe multiculturelle?
- Comment tenir compte de la diversité et comment la gérer au niveau de l'équipe, du public, du recrutement.
- Comment réagir face à certains jugements/opinions sur la diversité y compris de travailleurs sociaux?
- Comment améliorer la communication dans des groupes multiculturels et avec une grande diversité quant aux cultures, valeurs, sensibilités?
- Comment adapter la communication interculturelle face aux nombreux changements migratoires de ces dernières années surtout à Saint-Gilles?
- Comment préparer les travailleurs sociaux face à ces changements?
- Comment gérer la multiculturalité et les problèmes sociaux afin de créer un climat interculturel?
- Et comment aborder ces questions?

Atelier III

«La gestion de la diversité: nouvelles compétences pour un nouveau métier»

POINTS CLÉS DE LA DISCUSSION

Les responsables de l'atelier ont répondu en se basant sur leur expérience comme gestionnaires d'asbl confrontées à un public multiculturel, en donnant des exemples précis sur les valeurs incontournables à attendre d'un travailleur d'une de ces associations et comment procéder au recrutement.

Il est ressorti de l'atelier qu'une des pistes pour gérer efficacement l'interculturalité tant au niveau du public qu'au niveau des équipes relevait de la clarté de la présentation du cadre et des valeurs balises que l'association défend, afin de permettre à chacun de se positionner.

En tant qu'institution, il s'agit d'être au clair sur ses valeurs et pouvoir communiquer sur elles; chacun (travailleur ou bénéficiaire) s'inscrit ensuite dans ce cadre en fonction de sa personnalité et de son identité. Ainsi, la présentation du projet à l'inscription du public, même si elle prend du temps, est primordiale.

La gestion de l'interculturel au quotidien passe par la réflexion d'équipe et le positionnement par rapport au cadre institutionnel.

A titre individuel aussi, il importe pour le travailleur de clarifier d'emblée ses limites en termes d'appartenance face aux représentations du public.

Une des conclusions principales a été qu'il est nécessaire d'avoir au sein des associations travaillant avec un public multiculturel une grande adaptabilité, flexibilité, et une grande diversité au sein du staff et assurer une formation continue des travailleurs, animateurs pour faire face aux défis quotidiens qui se présentent.

RELEVÉ DES QUESTIONS

- Comment gérer des différences et des «chocs culturels» dans les groupes en formation (ISP et Alpha; milieu scolaire)? + prise en compte de sa propre spécificité culturelle (identité)
- Comment apprécier une aisance, une certaine sensibilité à cette thématique lors du recrutement?
- De quel droit et comment prendre position face à certaines pratiques «culturellement» marquées dans nos publics?



- Que privilégier dans la publication / communication via les médias: la pluriculturalité ou l'interculturalité?
- Quels sont les nouveaux métiers? Quelles sont les nouvelles approches?
- Quel recul prendre vis-à-vis des pratiques? Comment prendre en compte les nouvelles migrations?
- Quels outils et quelles réponses face aux discours «stéréotypés» qui perdurent?
- Comment donner une place égale aux différentes tendances culturelles dans les équipes?
- Respect et place de la diversité dans les métiers de la santé.
- Intégration dans les équipes de bénévoles de toutes origines.
- Quels outils, quelle communication avec l'environnement, avec les parents des enfants? (Question de la langue)
- Comment gérer les problèmes d'idéologie en plus de la diversité avec un public ISP?
- Comment gérer la diversité des enfants et même en faire un outil?
- Quelles activités pour développer la mixité de genre avec un public adolescent?
- Comment soutenir les travailleurs en tant que membre d'un C.A.?

SCHÉMA DES THÉMATIQUES

Questions relevant de l'équipe

- Recrutement
- Valorisation de la diversité, de la mixité
- Et identité

Questions relevant du public cible

- Valoriser la mixité
- Rendre effective la mixité de genre
- Gérer les tensions entre public cible et parents
- Prise en compte des nouvelles migrations

- Se positionner soi-même en tant que «autre»
- Gérer la diversité avec sa propre spécificité
- Réagir face aux discours «stéréotypés» de professionnels

Demandes spécifiques:

- Outils
- Formations
- Quelle communication privilégier vers l'extérieur:
les expériences interculturelles ou monoculturelles?



Relevé des principales options choisies par la Commission du Dialogue interculturel

Relevé des options les plus illustratives choisies par la Commission du Dialogue interculturel en matière de politiques d'intégration, de lutte contre le racisme, de citoyenneté, de culture et d'éducation

1. POLITIQUES D'INTÉGRATION

Depuis les années 1980, la plupart des politiques envers les populations immigrées et/ou issues de l'immigration en Europe se définissent comme des politiques d'"intégration". Le terme est si usité qu'il peut paraître malséant de le mettre en question. Pourtant, sans préconiser qu'on l'abandonne, la Commission se propose de le réévaluer de manière résolument critique. Il contient en effet des pièges et des paradoxes qu'il faut déjouer, si l'on veut que la Belgique s'oriente vers une véritable politique de l'interculturalité.

Le premier piège concerne la population cible, en effet la Commission rappelle avec force que les belges d'origine étrangère sont des citoyens à part entière et qu'ils ne sont à proprement parler ni des "immigrés" ni des "allochtones".

Les difficultés que rencontrent ces populations ne sont pas dues à un manque d'intégration de leur part, mais à la situation de précarité socio-économique et de non-reconnaissance culturelle dans laquelle elles se trouvent au sein de la société belge. Il s'agit de leur permettre de faire reconnaître la complexité et la richesse de la situation où ils se trouvent.

Le deuxième piège des débats sur l'intégration provient de la force d'attraction exercée par le modèle de l'assimilation. Dans les années 80 et 90, l'objectif explicitement proclamé était le respect de la diversité culturelle. Force est de constater cependant que, dans la réalité, les politiques menées depuis cette période ont eu une visée clairement homogénéisante. Le but de ces politiques n'était pas seulement le respect, par les minorités culturelles, des règles d'ordre public ou la connaissance d'une des langues nationales, mais aussi la plus grande conformité possible aux valeurs et aux comportements nord-européens. Rappelons que jusqu'en 2001, les candidats à la naturalisation étaient soumis à des contrôles sur leurs pratiques vestimentaires,

culinaires, de loisirs, leur connaissance de la "culture" belge, etc. Aujourd'hui encore, ce qui est attendu, sinon exigé, des individus membres des minorités culturelles, c'est qu'ils adoptent tout simplement les standards d'existence du groupe culturel dominant, qu'ils effacent les marques distinctives de leur culture, de leur tradition, de leur langue, de leur religion, etc., qu'ils se rendent pour ainsi dire culturellement "invisibles".

Pour arriver à une approche plus positive et aussi plus concrète des politiques de l'intégration, il faut donc redéfinir l'objectif de ces politiques comme étant, non pas de favoriser l'assimilation à un modèle culturel dominant, mais de permettre à chacun de participer de manière égale à la vie en société, sans perdre le respect d'autrui, et de mener ainsi une vie épanouie.

La troisième difficulté soulevée par les politiques d'intégration, c'est qu'on les distingue mal des politiques d'action sociale envers les populations défavorisées. Comme on sait, les problèmes de chômage, de logement ou de formation touchent souvent des populations appartenant à des groupes culturels minoritaires. Toutes sortes d'actions "généralistes" sont menées, depuis des dizaines d'années, pour améliorer la situation sociale de ces populations défavorisées en matière d'emploi, d'enseignement, de logement social, etc. Ces politiques sont plus nécessaires que jamais. D'aucuns jugent qu'elles sont d'ailleurs encore très insuffisantes. Mais ces actions généralistes, à visée socio-économique, doivent être distinguées des politiques culturelles proprement dites, qui, elles, ont pour objectif la reconnaissance des spécificités culturelles de certains groupes minoritaires, et de la lutte contre les discriminations dont ils font l'objet. En effet, il est avéré qu'à niveau égal de formation et de compétence, un belgo-marocain ou un belgo-africain n'a pas les mêmes chances d'obtenir un logement ou un emploi qu'un belgo-européen. Ceci montre à l'évidence qu'il existe des discriminations dont la

nature n'est pas socio-économique, mais culturelle et parfois raciale.

C'est pourquoi, la Commission préconise que l'on distingue soigneusement les trois niveaux spécifiques au sein des politiques d'intégration:

- les politiques d'accueil et d'insertion des primo-arrivants;
- les politiques de lutte contre les discriminations;
- les politiques d'égalité des chances et de diversité culturelle (y compris les "actions positives") en faveur des minorités culturelles.

1.1. Politiques d'accueil

La Commission plaide pour que les personnes primo-arrivantes lorsqu'elles ne parlent aucune des trois langues nationales soient encouragées à suivre des cours de langues ainsi qu'une initiation aux institutions belges, pour autant que ces cours soient organisés par les Communautés, gratuitement et dans des conditions compatibles avec l'exercice d'une profession.

1.2. Politiques d'actions positives

L'objectif de ces politiques d'actions positives est d'accorder un certain nombre d'outils aux membres de certains groupes minoritaires, dans le but de les sortir de la position défavorisée qui est la leur en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de représentation politique.

1.2.1. En matière d'emploi

Au-delà des politiques de prévention et de sensibilisation, la Commission recommande dans ce domaine des politiques d'incitation relevant de "l'action positive", afin de favoriser l'entrée de certains groupes culturels dans le monde du travail. Dans la fonction publique, par exemple, la Commission engage les pouvoirs publics à poursuivre les efforts déjà menés pour lutter contre toutes les formes de discrimination (à l'embauche et dans l'exercice d'un emploi) dans la fonction publique. Mais des mesures d'un autre type sont nécessaires:

- des actions incitatives visant à favoriser la diversité culturelle, non seulement en facilitant le recrutement d'agents de nationalité étrangère ou d'origine étrangère,

mais aussi en œuvrant à une meilleure inclusion des membres des minorités culturelles.

- la Commission juge nécessaire d'identifier soigneusement les fonctions impliquant "l'exercice de la puissance publique", réservées aux seuls nationaux, et cela afin d'éviter toute interprétation erronée de l'article 39 §4 du Traité des Communautés européennes.
- des initiatives permettant à chaque fonctionnaire de vivre sa culture, sa religion (en matière de jours fériés et de pratiques alimentaires par exemple), dans le respect des missions de l'Etat et de l'exigence de neutralité.

1.2.2. En matière de logement social

L'objectif d'une politique du logement social doit être celui de la mixité et de la diversité culturelle, ainsi que de la mixité et de la diversité sociale. Une telle politique passe d'abord par une dynamisation des quartiers de relégation, où la dimension culturelle et économique doit être investie. Il ne s'agit donc pas de créer une hétérogénéité artificielle des habitants, mais de développer une mixité culturelle et sociale de ces territoires.

Dans cette perspective d'une telle mixité sociale et culturelle, il convient

- d'augmenter l'offre de logements sociaux adaptés et de rénover le parc locatif, dans le cadre d'une politique d'urbanisme équilibrée;
- de développer une politique forte contre les discriminations et les loyers de plus en plus onéreux, notamment en informant les propriétaires et les locataires de leurs droits et devoirs; de développer en ce sens des programmes de formation et de sensibilisation des membres du personnel des sociétés de logements sociaux;
- d'instaurer un système de solidarité entre les sociétés de logements, afin d'éviter que certaines d'entre elles ne réorientent ailleurs les demandes de logement de personnes de nationalité ou d'origine étrangère, ou appartenant aux minorités culturelles. En centralisant les candidatures, par exemple, on pourrait diminuer la concurrence entre les différentes sociétés de logement. De telles dispositions existent déjà dans certaines régions.

2. LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

En matière de lutte contre le racisme et les discriminations, il est indispensable d'adopter une approche globale et intégrale du racisme. Il est important que des actions soient mises en chantier sur plusieurs terrains, tant répressifs que préventifs.

Sur le plan répressif, il faut une application stricte de la loi contre le racisme et les discriminations.

Il faut rendre plus systématique le recours aux lois tendant, d'une part, à réprimer les actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et, d'autre part, à lutter contre les discriminations. Il faut également rendre plus systématique leur application en privilégiant pour la majorité des cas la conciliation et la rencontre avant toute procédure pénale.

En cas de très graves violations de la législation contre le racisme, la Commission recommande aux autorités judiciaires de donner un signal clair à l'opinion publique en appliquant celle-ci rapidement et avec fermeté.

Sur le plan préventif, pour réussir l'enracinement social et local de la lutte contre le racisme, il faut élaborer des campagnes d'information et de sensibilisation, encourager les rencontres et les échanges et stimuler la reconnaissance et le soutien aux associations, médias, événements qui contribuent à la réalisation de la coexistence interculturelle.

3. LA CITOYENNETÉ EN PARTAGE

L'égalité des droits civils, économiques et sociaux repose sur l'idée fondamentale qui fait l'honneur des sociétés démocratiques contemporaines que, en-deçà ou par-delà les droits du citoyen nés de sa participation à une collectivité politique particulière, il existe des droits de l'Homme en tant qu'Homme. Respecter les droits de l'étranger en tant qu'Homme, c'est d'une certaine manière réaffirmer les valeurs autour desquelles se sont construites les démocraties modernes.

A partir de cette conception ouverte et dynamique de la citoyenneté, la Commission plaide pour l'élargissement de la citoyenneté communale au droit à l'éligibilité pour les étrangers hors Union européenne, et ce pour mettre fin à une discrimination difficilement justifiable. Elle juge criti-

quable l'obligation de prêter un serment de loyauté constitutionnelle imposée à une seule catégorie d'étrangers. Par contre, la Commission suggère que l'octroi de la nationalité fasse l'objet d'une cérémonie qui puisse marquer l'événement d'une manière symboliquement plus appuyée que la simple remise d'un papier administratif.

Enfin la Commission propose l'adoption d'une Charte de la Citoyenneté ("Etre citoyen en Belgique") qui informerait chacun sur ses droits et obligations. Cette Charte reprendrait les grands principes de l'Etat de droit, des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la Démocratie tout en tenant compte des particularités du modèle belge (concertation sociale, pluralisme idéologique et philosophique, fédéralisme) et devrait aussi expliquer et justifier l'universalisation de la citoyenneté au sens large. Il s'agirait d'un instrument pédagogique qui serait diffusé très largement.

4. CULTURE ET DIVERSITÉ

Reconnaître les droits culturels des individus, répétons-le, ne consiste pas à les enfermer dans leur particularisme, à les assigner à un groupe à l'encontre de leur liberté. Au contraire, il s'agit de promouvoir la diversité en permettant à chacun, à partir de la singularité qui est la sienne, d'entrer en relation avec les autres, de multiplier les opportunités d'échanges et de mélanges.

C'est dans cette perspective que la Commission formule un certain nombre de propositions concernant la vie culturelle en Belgique.

4.1. Valorisation des mémoires, des langues, des arts

- Il convient de reconnaître l'histoire des trajets migratoires des populations installées en Belgique, ainsi que l'histoire des pays, des régions dont elles sont issues. En ce sens, l'initiative d'un "Musée de l'immigration" est importante et doit être soutenue.
- La langue est un des éléments constitutifs de l'identité des communautés culturelles. Certes, on peut exprimer la symbolique de son groupe et de son histoire dans une langue autre que sa langue maternelle. Néanmoins, il n'est pas contradictoire d'encourager à la fois l'apprentissage de la langue d'accueil et celui des langues d'origine des différents groupes.

Relevé des principales options choisies par la Commission du Dialogue interculturel

- La valorisation des patrimoines artistiques traditionnels et contemporains des pays d'origine des personnes issues des immigrations ainsi que l'expression artistique métissée des jeunes créateurs témoignent de l'existence simultanée d'une continuité et d'une rupture entre ceux qui ont vécu l'exil et leurs descendants.
- L'art peut jouer un rôle essentiel dans le processus d'une intégration réussie, pacifique car librement consentie et acceptée. Il est souhaitable que la société d'accueil s'ouvre à la culture artistique étrangère et que les communautés issues de l'immigration participent, elles aussi, à ce mouvement de rencontres enrichissantes. Il faut permettre à chacun d'inscrire dans sa sensibilité esthétique des créations et des structures qui lui sont "étrangères".
- Une société interculturelle entraîne des situations inédites, d'incompréhension dans la vie quotidienne justifiant l'intervention d'associations et d'organisations. Diverses associations ont pris des initiatives pour favoriser le dialogue interculturel par des rencontres dans les quartiers, par des formations à l'animation en milieu multiculturel, par l'organisation d'événements artistiques métissés. Ces initiatives de médiation et d'intercompréhension entre différents groupes de la population doivent être soutenues par les Communautés dans le cadre de leur politique culturelle.

4.2. Religions, convictions et cultures

Sur le plan des principes les plus généraux en matière de religion, rappelons que la liberté religieuse et philosophique, droit fondamental, doit être garantie à tous les groupes religieux et philosophiques. L'Etat a le devoir de garantir cette liberté de façon non-discriminatoire. Tout groupe religieux ou philosophique doit avoir accès aux moyens nécessaires lui permettant de participer à la vie en société: liberté d'association, d'acquisition des biens, garantie de ne subir aucune discrimination sur base d'une conviction religieuse. Depuis ses origines, la Belgique établit en outre un système de reconnaissance institutionnel de certains groupes religieux et philosophiques. Entre les groupes religieux ou philosophiques reconnus, le principe d'égalité de traitement et celui de répartition proportionnelle des ressources doivent régner. Cette reconnaissance

n'autorise pas pour autant l'Etat à intervenir dans l'organisation et la vie des cultes. Cela ne veut pas dire non plus que la liberté religieuse ne connaît pas de limites. Les dispositions légales en matière de sécurité publique, de non-discrimination, de lutte contre les propos racistes, antisémites ou xénophobes, etc., s'appliquent aux membres des organisations religieuses et philosophiques comme aux autres citoyens.

La pluralité des religions et des convictions est reconnue et organisée dans notre pays depuis longtemps déjà. Néanmoins, il convient de faire en sorte que cette pluralité ne consiste pas en une simple juxtaposition de traditions, mais en un authentique dialogue. Dans cette optique, la Commission recommande aux Communautés la création d'un Institut "interconvictionnel" conçu comme un Centre interuniversitaire et interdisciplinaire, associant académiciens ou théologiens, qui aurait pour mission d'organiser des séminaires et des cycles de formation en matière de convictions religieuses ou philosophiques

La présence d'une communauté musulmane de plus en plus importante commande de prendre des initiatives afin que celle-ci trouve sa place dans l'espace culturel belge, dans sa diversité et sa complexité. En effet, l'Islam n'est pas monolithique; il est composé de courants divers qui doivent pouvoir se rencontrer les uns les autres, et tout en s'ouvrant sur l'extérieur. Pour lutter contre le fondamentalisme et l'intégrisme, il faut des instruments favorisant la diversité, l'ouverture et la reconnaissance, bien plus que des mesures d'exclusion et de contrôle.

Dans cette perspective, la Commission préconise la création d'un Institut belge de l'Islam qui pourrait avoir une double mission:

- être un centre de recherche et d'enseignement où l'on étudierait, d'une part, les méthodes et les règles de la jurisprudence islamique (et l'interprétation des sources religieuses); d'autre part, la dimension socio-historique de ce patrimoine juridique et théologique.
- être aussi un centre de type socioculturel qui serait un lieu de rencontres, conférences, expositions, etc., à destination du grand public (musulman et non-musulman).

5. L'INTERCULTURALITÉ À L'ÉCOLE

De la question de l'interculturalité à l'école, il ne faut pas dresser un tableau exagérément négatif. Dans tous les réseaux, dans tous les cycles, des élèves d'origine et de convictions différentes dialoguent et se respectent. Des enseignants, des inspecteurs, des directions et des associations de parents prennent tous les jours des initiatives qui sont autant de façons concrètes de construire le dialogue interculturel. De nombreuses écoles ont fait de la rencontre entre les cultures un axe central de leur "projet pédagogique".

A travers les témoignages des directeurs d'écoles, la Commission a également constaté l'émergence de phénomènes qui sont de nature à handicaper très gravement le parcours scolaire de certains élèves: le travail des enfants et des jeunes (tâches ménagères et responsabilités familiales importantes) et surtout le mariage forcé des jeunes filles. La Commission tient à attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce dernier phénomène, particulièrement inacceptable. Il est certes encore marginal, mais il n'en est pas moins devenu un problème réel.

Mais la situation la plus grave concernant la question interculturelle à l'école, c'est incontestablement la formation d'écoles à forte concentration d'élèves d'origine étrangère, où les mêmes élèves cumulent des difficultés sociales et culturelles. Il convient d'ailleurs de ne jamais oublier qu'une école où il y a une forte concentration d'élèves d'origine étrangère est aussi (et avant tout) une école où les élèves se trouvent en situation de précarité sociale et économique. Les mesures visant au soutien et au décloisonnement des écoles en difficulté doivent donc être maintenues, et même renforcées.

Si de telles écoles se forment, c'est aussi en partie parce que d'autres écoles, par toutes sortes de stratégies, se rendent le moins perméable possible à l'accueil d'élèves d'origine étrangère. La Commission rappelle à ce sujet le droit fondamental pour tout élève de s'inscrire dans l'école de son choix. Les écoles qui se dérobent à leurs obligations élémentaires en la matière doivent se voir rappeler leurs obligations.

Au-delà du respect de la loi, certaines mesures seraient sans doute de nature à rééquilibrer la situation entre les écoles, en particulier:

- des concertations et des collaborations entre écoles d'un même quartier (même appartenant à des réseaux différents), en vue d'une répartition plus harmonieuse des élèves tant du point de vue social que du point de vue culturel;
- des incitations financières pour les écoles qui réalisent la mixité culturelle et s'engagent dans des politiques de diversification de leur population.

5.1. Les aspects pédagogiques

Concernant les aspects spécifiquement pédagogiques de l'interculturalité, il convient de commencer par reconnaître tout ce qui a déjà été fait, depuis de nombreuses années, par les enseignants (ainsi que les inspections et les directions, souvent avec l'appui d'associations spécialisées). L'ouverture aux autres cultures, l'attention aux difficultés pédagogiques de l'interculturalité, sont déjà largement prises en compte dans les cours.

La Commission fait le pari qu'il peut exister une dynamique positive (cercle vertueux) entre la reconnaissance de la diversité culturelle et l'esprit d'émancipation et critique par le rappel de l'histoire de la démocratie ainsi que l'histoire des combats en faveur de l'émancipation, de la liberté et de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'une part, et par l'intégration dans les cours d'histoire, de géographie, de littérature, etc., la réalité des trajets migratoires ou de l'exil, ainsi que l'apport des cultures non-européennes à la connaissance, aux idées et aux découvertes, d'autre part.

En disant cela, on ne verse nullement dans une forme de relativisme qui serait destructeur. Le racisme ou l'homophobie, par exemple (ou encore, sur un autre plan, le "créationnisme" en biologie) ne relève pas de la diversité culturelle. Celle-ci ne peut se développer que dans une dynamique d'émancipation et d'esprit critique qui est le moteur de l'enseignement.

5.2. L'éducation civique

Si elles sont loin d'être ignorées, trois préoccupations fondamentales pour le civisme requis dans une société multiculturelle ne sont pas encore assez rencontrées par les programmes actuels des cours dans l'enseignement secondaire: l'initiation aux premiers outils du raisonne-

Relevé des principales options choisies par la Commission du Dialogue interculturel

ment philosophique; l'acquisition d'une culture rigoureuse, plurielle et critique dans le domaine des traditions religieuses et laïques et l'instruction civique.

Même si elles peuvent se compléter, ces trois préoccupations sont distinctes. La philosophie n'a pas pour vocation de remplacer les religions. Et un cours de philosophie ne peut pas non plus faire l'économie d'un enseignement consacré aux acteurs et aux facteurs de la décision politique dans le monde contemporain. En tenant compte des limites des heures qui pourraient être attribuées à ces cours, la Commission propose:

- L'introduction de la philosophie; dans la mesure même où elle est critique, la philosophie est gage de compréhension mutuelle entre les cultures, car elle interdit toute adhésion naïve, et donc potentiellement destructrice, aux convictions et aux croyances.
- Il conviendrait donc que tous les élèves de toutes les écoles officielles et subventionnées bénéficient, en plus des cours de religion et de morale existants, d'un enseignement portant sur la connaissance des grandes traditions religieuses et des courants de la laïcité. La connaissance des religions et des formes d'humanisme laïque favorise la tolérance et le dialogue. Elle permet aussi une ouverture aux cultures, aux traditions, à l'histoire des peuples, dont ces religions sont porteuses. C'est dans cette perspective culturelle et interculturelle que cet enseignement devrait être assuré.
- L'introduction d'une instruction civique ou citoyenne. Cette proposition complète évidemment celle de la "charte de la citoyenneté", qui pourrait d'ailleurs être expliquée et commentée à cette occasion. Ces cours devraient comprendre une initiation à l'histoire politique de la Belgique contemporaine et aux structures institutionnelles et judiciaires de la Belgique et de l'Union européenne.

EN GUISE DE CONCLUSION

Dans toutes ces propositions, la Commission a tenté de donner des pistes aux autorités compétentes pour répondre au nouveau défi que doit relever la Belgique, celui de réaliser la diversité culturelle en transformant en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration; d'inventer un cadre institutionnel, politique, mais aussi d'instaurer tout un climat social, pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non-européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière, mais aussi pour permettre aux belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels.

Elle rappelle qu'il n'y a pas de contradiction à soutenir que la démocratie doit refuser les opinions qui excluent la pluralité démocratique des opinions. Il n'y a pas d'autonomie sans autolimitation. On se trompe en réduisant la liberté de croyances, d'opinions et de comportements à la seule "liberté individuelle" de dire et de faire n'importe quoi. Il ne faut pas confondre la tolérance avec une forme de relativisme qui consiste à penser que toutes les opinions et toutes les croyances se valent.

La Belgique ne saurait ainsi renoncer à l'idéal de l'égalité entre hommes et femmes, citoyens d'origine européenne et non-européenne, croyants et non-croyants, etc., ou à celui de liberté d'expression ou de mode d'existence, ou encore au progrès par la connaissance et par l'esprit critique.

Le rappel des normes inhérentes à tout Etat de droit démocratique, et des valeurs qui font la dynamique de notre société, permet d'écarter d'emblée les pratiques culturelles ou autres qui portent atteinte à la dignité de la personne humaine. Une pratique ne devient pas respectable du seul fait qu'elle est inhérente à un groupe donné.

C'est pourquoi le dialogue interculturel en Belgique doit promouvoir la diversité, accueillir les convictions, les croyances et les sensibilités les plus différentes, et en même temps affirmer avec force le caractère intangible des valeurs d'égalité et d'émancipation qui rendent ce dialogue possible. Pour construire positivement cette diversité de fait, il est indispensable de souligner ce qui rassemble, et non de mettre en exergue ce qui oppose.

Intervenants

- **CHARLES PICQUÉ**

Bourgmestre de la Commune de Saint-Gilles et Ministre Président du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Pouvoirs Locaux, de l'Emploi, des Monuments et sites, de la Rénovation Urbaine, du Logement, de la Propreté Publique et de la Coopération au Développement.

- **ALAIN LEDUC**

Premier Echevin, chargé de l'Emploi, des Sports et de la Cohésion sociale, de la Santé et de la Solidarité nord-sud. Député régional.

Fondateur ou co-fondateur de plusieurs associations actives dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de la jeunesse, de l'inclusion sociale, de l'alphabétisation et des nouvelles technologies (Collectif Alpha, Lire et Ecrire, Banlieues, CFS,...).

- **ELIANE DEPROOST**

Directrice adjointe du Centre pour l'Egalité des Chances dont les missions essentielles sont la lutte contre le racisme, les droits des étrangers et les nouvelles migrations, la lutte contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion sociale et la traite des êtres humains. Le Centre est également un observatoire des politiques d'intégration.

Militante de l'égalité des chances au sens large, elle est membre de plusieurs organisations nationales et internationales actives dans ce domaine.

- **SAMI ZEMNI**

Docteur en sciences politiques et sociales. Professeur de sciences politiques à l'Université de Gand, spécialiste du monde arabe. Membre de plusieurs mouvements et organisations actifs dans le domaine de l'immigration notamment le groupe de travail «diversité» de l'Université de Gand, le comité «dialogue interculturel», le «centre flamand des minorités», le Kom-Pas, centre de formation et de l'éducation des primo-arrivants, etc.

Auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques liés à la thématique de l'immigration, l'intégration et le dialogue interculturel, publiés en Belgique et à l'étranger.

- **FATOUMATA SIDIBÉ**

Née à Bamako (Mali) vit en Belgique depuis 25 ans. Licenciée en communication sociale et journalisme de l'UCL, elle travaille dans le domaine de la communication, des relations publiques et du social tant pour le privé que dans le monde associatif. Depuis 2002, elle est responsable de projets au Centre régional du Libre Examen où, outre l'organisation de colloques et de conférences, elle mène des études concernant la problématique des femmes issues de l'immigration. Toute jeune déjà, elle a pris la mesure des dérives religieuses et traditionnelles qui pèsent sur les femmes. Son engagement dans le mouvement Ni Putes Ni Soumises symbolise le mieux son cheminement de femme éprise d'égalité, de laïcité et de mixité.

- **KHADIDIATOU DIALLO**

Animatrice interculturelle, experte sur la question des mutilations féminines dans le monde. Présidente du Gams Belgique (groupement pour l'abolition des mutilations génitales féminines).

Relancé à l'occasion du 100ème anniversaire du Conseil National des Femmes Belges, le Prix Femme de l'Année a été décerné en 2005 à cette femme exceptionnelle, choisie pour sa contribution remarquable à la participation des femmes dans la société.

- **FRANÇOISE CAMBIE**

Directrice du Stics asbl. Formatrice consultante en gestion de projet. Elle utilisera des outils provenant de la Programmation Neurolinguistique, l'analyse institutionnelle systémique et de l'entraînement mental.

Co-auteur du guide méthodologique «Construire et gérer son projet» et «Evaluation, mode d'emploi», elle forme et supervise depuis plus de 15 ans de nombreuses associations à la méthodologie du projet (de l'idée à l'évaluation) et à la communication (négociation, prévention des conflits, médiation,...), à la conduite de réunions,...

- **ROSE MARIE GEERAERTS**

Co-directrice du Collectif Formation Société asbl. CFS organise depuis près de 20 ans une formation longue d'animateurs et de formateurs socioculturels et

est aussi chargé depuis 1991 d'organiser la formation continue des travailleurs socioculturels saint-gillois dans le cadre des programmes communaux financés par la COCOF.

À ce titre RM Geeraerts co-anime avec Christine Kulakowski, un groupe de travail sur les besoins en formation dans ce secteur avec les acteurs saint-gillois de la Cohésion Sociale.

- **CHRISTINE KULAKOWSKI**

Sociologue de formation, elle dirige le Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) depuis 2001. Formatrice consultante dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, de la supervision et de l'évaluation des projets locaux, nationaux ou internationaux. Experte du Conseil de l'Europe, elle a donné plusieurs conférences en Belgique et à l'étranger dans le domaine de la formation et de l'interculturalité. Elle a publié plusieurs articles sur les relations interculturelles en milieu professionnel dans des revues spécialisées, notamment «L'agenda interculturel», «Le journal de l'Alpha», «Ecart d'identité» (France).

- **ALI DADDY**

Enseignant, journaliste et écrivain. Il a publié plusieurs articles sur le dialogue entre les cultures et sur la laïcité. Il est actuellement directeur de «Reflète magazine» et responsable d'une association bruxelloise active dans le domaine de l'insertion des populations d'origine étrangère. Son dernier livre: «le Coran contre l'intégrisme».

- **THIERRY TIMMERMANS**

Thierry Timmermans est responsable de projet à la Fondation Roi Baudouin. Ces quatre dernières années, ses activités s'y sont concentrées sur les questions liées à la migration: organisation de débats sur les politiques migratoires et d'intégration européenne et sur leurs conséquences pour la Belgique. Ces actions se sont inspirées des enseignements tirés d'un projet mené par la Fondation dans le quartier de la rue de Brabant à Schaerbeek (mobilisation du capital social des acteurs locaux en actionnant le levier de l'entre-

prenariat ethnique). Auparavant, Thierry Timmermans était collaborateur du Brussels Raad voor het Leefmilieu (BRAL), avant d'avoir opéré comme secrétaire de l'accord-cadre entre groupements des investisseurs et habitants du quartier Léopold.

- **FATIMA BOURARACH**

Fatima Bourarach occupe actuellement le poste de directrice adjointe à la Mission locale de Saint-Gilles, chargée de la coordination des programmes Cohésion Sociale. Depuis 10 ans, elle exerce des fonctions de coordination liées à la culture, à l'enseignement, à l'intégration et aux projets européens dans des communes bruxelloises.

- **CHICO KEBSI**

Président de Promo-Jeunes, Promo-Basket, il a porté des actions importantes dans le domaine de l'intégration des jeunes par le sport. Dans un souci de dialogue interculturel et de rencontre entre les communautés, il a mené plusieurs campagnes de sensibilisation contre le racisme et les discriminations ou pour le respect mutuel.

- **PIERRE-PAUL DUPONT**

Historien de formation, il a exercé les fonctions de directeur d'une école secondaire artistique à Saint-Gilles. Il a occupé plusieurs fonctions dans le domaine de l'enseignement, notamment comme assistant au Centre d'histoire moderne de l'UCL, et comme professeur d'histoire de l'art dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur non universitaire.

Il continue actuellement à faire bénéficier les jeunes et enfants de Saint-Gilles de son expertise pédagogique comme animateur de cours généraux d'entraide scolaire. Il a publié plusieurs ouvrages et articles relatifs à l'histoire de l'art. Il est également membre du comité de rédaction du «Village mondial» (trimestriel sur la vie associative saint-gilloise).

Participants

Acerbis Séverine Badje asbl
Adine Kamal APSG asbl
Amezian Karim Repères asbl
Aziz Latifa Mission Locale de St-G
Baby Goma Mission Locale de St-G
Banai Azita Conseil consultatif
Barbe Georges NADI asbl
Baudelet Lee Badje asbl
Baudet Kevin BAZAR asbl
Bauwens Martine CoCoF - Administration
Ben Abid Ali Cabinet du Ministre Charles Picqué
Ben Moussa Saïd CFBI asbl
Benallal Samira DéClick asbl
Bezgai Nadia Badje asbl
Bosmans Stéphanie Commune de St-G
Service des Affaires flamandes
Boumedian Nawal Ville de Bruxelles
Calvo Roman Cenforgil asbl
Castro Yerko Badje asbl
Cherifi Ghezala Commune de St-G
Chuquin Myriam ASERB asbl
Cordier Richard Lezarts Urbains asbl
Cousin Delphine Zorobabel asbl
De Brauwer Pierre Cc Jacques Franck
De Coen Philippe Trapèze asbl
De Henau Pierre-Alain Mission Locale de St-G
Defosse Olivier Mission Locale de St-G
Delaveley Didier MRAX asbl
Delhage Viviane FIJ asbl
Delonnette Isabelle Vie Féminine asbl
Denis Anne-Chantal Lire et Ecrire Bruxelles asbl
Denis Marie-Laure NADI asbl
Devleeshouwer Pierre FIJ asbl
Dewarichet Francis Commune de St-G
Service de l'Urbanisme
Dezille Patrick Mission Locale de St-G
D'Hostuni Vincent CoCoF - Administration
Di Calogero Michèle CAFA asbl
Digar Yangua ASERB asbl
Dock Stéphanie Service social juif asbl
Durt Marie-Pierre CoCoF - Administration
Efratas Pierre Ni Putes Ni Soumises asbl
El Amrani Nadia Le Local MDJ asbl
El Idrissi Rachida CFBI asbl
Elmimouni Badje asbl

Engel Karine Badje asbl
Félix Pascale Commune de St-G - Service pour le sport
et la cohésion sociale
François Catherine Viaduc asbl
Galloy Gaëtane Commune de St-G - Service Social
Gasore Eric Lire et Ecrire Bruxelles asbl
Geeraerts Rose Marie CFS asbl
Giot Philippe Mission Locale de St-G
Goddin Stéphanie CoCoF - Administration
Guisen Véronique Commune de St-G - Atelier du Web
Hawa Kaltoum DéClick asbl
Hennes Alain Commune de St-G
Programme Grandes Villes
Honrard Françoise École à discrimination
positive de St-G
Huc Christine CFS asbl
Hullebroeck Patrick LEEP asbl
Hülya Ertorun Bruxelles Laïque asbl
Istat Olivier Douzerome asbl
Janssens Chafia Badje asbl
Joseph Magali Lire et Ecrire Bruxelles asbl
Ketelaer Véronique Commune de St-G
Service Prévention
Klaric Marianne RTBF
Kools Pol CFBI asbl
Kulakowski Christine CBAI asbl
Laignelet CIFA asbl
Lamkaden Latifa CFBI asbl
Lanotte Gaëlle CRACS asbl
Lapiower Alain Lezarts Urbains asbl
Legros Isabelle Collectif Alpha asbl
Leroy Nicolas CIFA asbl
Leroy Frédéric Le Local MDJ asbl
Lhotellerie Annie Mission Locale de St-G
Lockhart Helena Collectif Alpha asbl
Lopez Severo Innovasport asbl
Mansouri Khalid Commune de St-G
Antenne de Quartier
Marchal Isabelle Maison Médicale
Maréchal Isabelle Maison Médicale de St-G
Santé Plurielle
Marissal Véronique CEDD asbl
Marlière Stéphanie QUEF asbl
Martin Pascale Lire et Ecrire Bruxelles asbl
Martin Jean-Philippe Mission Locale de St-G

Mendel Delphine Commune de St-G - Centre Sportif
Menzynski Léon Blanc Rouge
Molai Ghislaine Cabinet du Ministre Charles Picqué
M'Rabet Abdel Mission Locale de St-G
Muamba Philomène SMCS asbl
Navarro Emilio Maison des Enfants
Nenzi Mélody Les Amis d'Aladdin asbl
Noël Virginie Cc Jacques Franck
Pirlet Juliette Ecole à discrimination positive de St-G
Plas Marian Home Victor Dupré
Puissant Hamel CBAI asbl
Quiddoes Renaud Badje asbl
Rassinfosse Cécile Bruxelles Laïque asbl
Rawoe Marc Promotion Sociale de St-G
Rios Carlos Itinéraires asbl
Rosselli Iléana Cabinet Cohésion Sociale
Rousseau Jean-Marc CIFA asbl
Ryslink Dominik Badje asbl
Saenz Rocio Hispano Belga asbl
Sahli Farid Ecole des Jeunes RUSG
Saillez Claudine Mission Locale de St-G
Schiffmann Anne RTBF
Simon Tonia Centre Hellénique asbl
Spinette Jean Commune de St-G - Service de la Culture
Struelens Anne-Marie NADI asbl
Szwarcburt Michèle CCLJ asbl
Terwagne Corinne CFS asbl
Valckenaers Lise Attachée parlementaire d'Alain Leduc
Van Campenhout Thierry Cc Jacques Franck
Van Goetem Laurence Sarbacane asbl
Vanden Brad/Vanhamme Olivier CEMO asbl
Videgain Victoria Commune de St-G
Service Prévention
Welter Brigitte Commune de St-G - Médiation scolaire
Willaert Alain CBCS asbl
Wilmet Valérie CIFA asbl
Zähner Karin CFBI asbl
Zola Eric Mission Locale de St-G
Zomersztajn Mirjam CCLJ asbl

